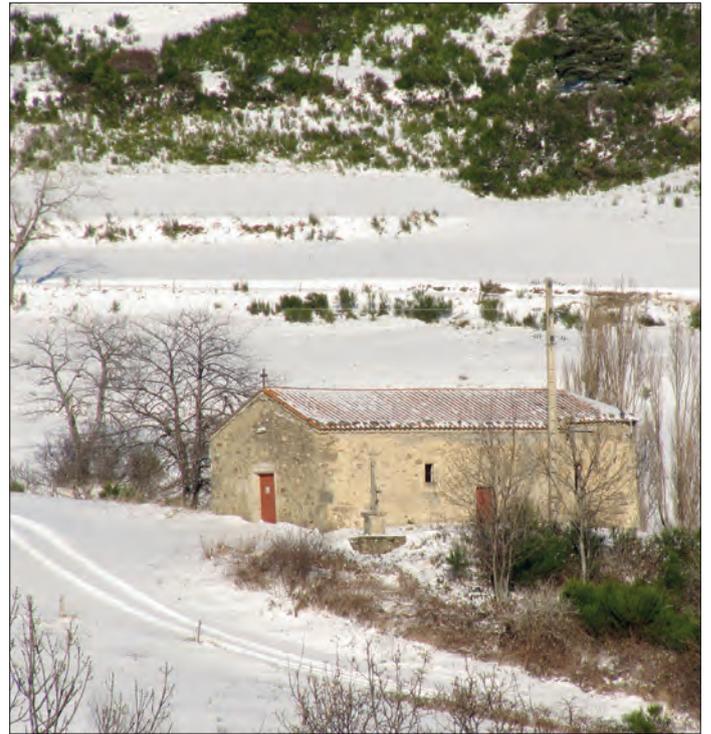




SAINT-JUST-EN-BAS



Mairie de St Just-en-bas - Tél : 04 77 24 81 29
mairie.st.just.en.bas@orange.fr - www.stjustenbas.com

Sommaire



Visite du secrétaire d'état au numérique et du député.



Travaux de voirie route de Buffery



Réfection toiture de l'église



Premier conseil municipal



Réfection des allées du cimetière



Travaux de plâtrerie dans l'église



Installation des bacs pour les déchets ménagers



Pierre Bonte visite Saint Just



Revitalisation du centre-bourg, présentation aux élus

| | | | |
|---------------------------------------|---------|---------------------------------------------|---------|
| <i>Mot du maire</i> | 1 | <i>Vie associative</i> | 22 - 29 |
| <i>Etat civil</i> | 2 | <i>Nouvelles installations</i> | 30 |
| <i>Informations utiles</i> | 3 - 4 | <i>Installations de Jeunes agriculteurs</i> | 31 |
| <i>Vie communale</i> | 5 | <i>Jeunes agriculteurs de la Loire</i> | 32 |
| <i>Réunions du Conseil municipal</i> | 6 - 12 | <i>Informations paroissiales</i> | 33 |
| <i>THD 42</i> | 13 | <i>Restauration du Patrimoine religieux</i> | 33 |
| <i>Informations Département</i> | 14 | <i>Fête des voisins</i> | 34 |
| <i>Informations Loire Forez</i> | 15 - 17 | <i>A la rencontre de nos deux villages</i> | 35 |
| <i>Ecole St-Just-en-Bas/Palogneux</i> | 18 - 19 | <i>Brin d'histoire</i> | 36 - 38 |
| <i>Action Enfance et Jeunesse</i> | 20 | <i>Poème</i> | 39 |
| <i>Bibliothèque</i> | 21 | <i>A votre service</i> | 40 |

Mot du Maire



En ce début d'année, je viens vous présenter, au nom du conseil municipal, une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé à chacune et chacun d'entre vous et à vos familles.

L'année 2020 a été bouleversée par la crise sanitaire, nous avons toutes et tous dû y faire face, avec beaucoup de solitude en particulier pour les plus anciens.

Je veux remercier les associations pour avoir pris d'un commun accord avec la municipalité la bonne décision d'annuler les manifestations. A l'école, en mars et en septembre, la commune a tout mis en œuvre pour respecter le protocole sanitaire et les consignes.

Au mois de mars, les élections municipales ont eu lieu dans un contexte très particulier. Merci aux électrices et électeurs pour la confiance que vous avez accordée à une nouvelle équipe. Je souhaite aux nouveaux élus un bon courage pour intégrer leurs responsabilités dans cette période très difficile qui perturbe les relations indispensables entre élus et au sein de Loire-Forez Agglomération.

Je remercie tous les élus, qui ont décidé de ne pas se représenter, pour leur implication municipale dans plusieurs mandats.

Merci à Nicole Ferry pour avoir assuré les fonctions de maire pendant 6 ans et à tous les agents municipaux.

Les travaux prévus ont été réalisés sur la voirie communautaire : fossés, points à temps, fauchage au printemps et en automne, goudron voie communale de Buffery, grosse réparation sur le réseau d'eau potable au bourg. Merci aux élus et aux agents de Loire-Forez Agglomération pour leur bonne collaboration.

D'autres chantiers ont été réalisés par la commune : réfection complète des allées du cimetière et divers travaux sur des bâtiments communaux, organisation de la collecte des ordures ménagères et reconstruction de la toiture de l'église. Le conseil municipal a décidé la mise aux normes du chauffage et prendra en charge le coût financier nécessaire. L'entretien des chemins forestiers a été réalisé fin 2020.

Pour 2021, des nouveaux projets sont programmés, je vous invite à lire les comptes rendus du conseil municipal. Ils seront réalisés après l'accord des subventions de l'Etat, de la Région et du Département. Des travaux sur la voirie communautaire sont à l'étude.

Je souhaite pour 2021, aux associations, si la crise sanitaire le permet, l'organisation de leurs manifestations, très importantes pour la vie de la commune.

Je serai avec vous pour vous soutenir. Bonne année

Paul Duchamp



En ce début d'année 2021, permettez-nous de vous présenter nos vœux.

Nous souhaitons à chacun d'entre vous :

Des éclats de rire pour dissiper la morosité,

Des douceurs pour croquer la vie à pleine dents,

Du réconfort pour adoucir les jours difficiles,

De la bonté pour le plaisir de donner aux autres,

De la confiance pour s'épanouir pleinement

Des rayons d'espoir pour illuminer nos idées et notre humeur,

De l'audace pour oser inventer et créer autrement,

De la persévérance pour mener à bien vos projets,

Du courage pour continuer à avancer Bonne année 2021



Vie communale

Etat Civil

Ils sont nés



Arthur DUPUY le 10 mars



Euphémie STUDER, le 15 novembre

Ils nous ont quittés

Gabrielle DUCHAMPT le 1^{er} janvier (inhumée à Saint- Just-en-Bas)
Jeannot JACQUET le 28 mars (inhumé à Saint- Just-en-Bas)
Hervé POTARD le 22 juin (inhumé à Saint- Just-en-Bas)
Andrée BONGRAND le 6 août (décédée à Saint- Just-en-Bas)
Marie DUBIEN le 6 septembre (inhumée à Saint- Just-en-Bas)
Renée LAURENT le 8 octobre (décédée et inhumée à Saint- Just-en-Bas)
André DOITRAND le 25 octobre (inhumé à Saint- Just-en-Bas)
Jeanne DOITRAND le 23 novembre (décédée et inhumée à Saint- Just-en-Bas)



Informations utiles



Mairie/ Contacts

Téléphone/répondeur : 04 77 24 81 29
Mail : mairie.st.just.en.bas@orange.fr
Site : www.stjustenbas.com

Permanences

mercredi : 14h-16h30 (présence du maire)
vendredi : 14h-16h30 (présence d'un adjoint).
Il est demandé aux particuliers de bien respecter ces horaires.

Service public

Allo service public vous répond du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
3939 Allo Service Public
Coût d'un appel local depuis un poste fixe.
Site service public : www.service-public.fr

Registre des personnes vulnérables

La loi 2004-626 du 30/06/2004 impose aux maires de constituer et de tenir à jour le Registre Communal des Personnes Vulnérables, destiné à recenser les personnes âgées, handicapées et/ou isolées qui se sont fait connaître ou qui ont été inscrites par un tiers.

L'inscription est FACULTATIVE, elle est basée sur le VOLONTARIAT, elle peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (parent médecin).

Ce registre est utilisé en cas de risques exceptionnels : épidémies, confinements, canicules, tempêtes, chutes de neige, inondations... pour porter une attention particulière aux personnes inscrites. Les destinataires des données sont le Maire, la secrétaire de mairie, ainsi qu'à sa demande le préfet.

Si vous vous sentez concerné(e) par ce registre pour vous même ou pour un proche, merci de communiquer en mairie l'identité, l'âge et l'adresse de la personne concernée.

SERVICES

**Multi-services : alimentation, pain, produits locaux, journaux, gaz et point vert.
Café restaurant, portage de repas et tournée dans les hameaux**

VERDIER Chantal tél : 04 77 24 87 19

**Fabrication artisanale de Biscuits sucrés et salés « Les Délices de Laeti »
Sur les marchés et à l'épicerie du village**

BONUCCI Laetitia tél : 06 18 19 78 85 – lesdelicesdelaeti@hotmail.com

Herbaliste, apiculteur "Les Fées des Herbes" Plantes, Miels et Cie

MAGNACCA Raphaël, Bas tél : 06 03 59 82 04 -lesfeesdesherbes@gmail.com

Boucher charcutier « La ferme du Pontet »

Place de la mairie le vendredi de 8h à 9h

Assistante maternelle

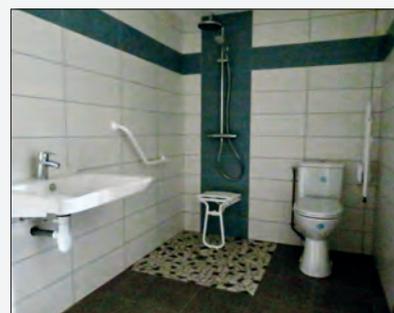
BAROUX Evelyne, le bourg tél : 04 77 24 89 29

Coiffeuse à domicile

COMBREAS Béatrice tél : 06 23 25 81 42



Informations utiles



A louer, logement de 70 m² environ plain pied (dans ex-presbytère) : Cuisine, séjour, chambre et salle d'eau pouvant convenir à personne à mobilité réduite.

Renseignements en mairie.



Divagations des chiens

En vertu de l'article L.211-11 du code rural et de l'article L.2211-1 des collectivités territoriales et afin de veiller au maintien de l'ordre public, de la sécurité et de la salubrité, aucun animal ne doit divaguer sur le domaine public.

Tout chien circulant sur la voie publique, doit être tenu en laisse. Les chiens classés et les chiens mordeurs susceptibles d'être dangereux doivent être obligatoirement muselés.

Par mesure d'hygiène et de salubrité, l'accès aux aires de jeux leur est interdit.

Le propriétaire d'un chien errant, trouvé sur la voie publique est passible d'une amende et les frais de fourrière seront à sa charge.

Caisse locale Groupama Saint JUST en BAS

Le nouveau conseil d'administration est le suivant :

Présidente : Geneviève Poyet

Vice-président : Jean-Luc Grange

Vice-présidente : Brigitte Duris

Trésorière : Isabelle Rotagnon

Secrétaire et référent agricole : Georges Mervillon

Référent CLIP : Christophe Perret

Administrateurs : Joël Carton - Christiane Jacquet - Christian Dubourgnon - Georges Ferry

ACTIONS DE PREVENTION

La formation : prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1) qui devait avoir lieu en 2020 avec un formateur de la caserne des pompiers de Saint Georges est reportée en 2021 si les conditions sanitaires le permettent .

La caisse locale a souhaité soutenir l'association sportive des Monts du Forez en leur offrant 2 thermomètres sans contact et la mairie en donnant des blouses, lingettes, essuie mains, torchons jetables et rouleau essuie tout pour aider l'école à respecter le protocole sanitaire .

Rappel : 2 panneaux attention danger et 1 sonde à fourrage sont mis à disposition de tous les adhérents. Ils sont à demander à Geneviève Poyet.



Vie communale

Visite de la sénatrice et d'un sénateur de la Loire à Saint-Just-en-Bas

La sénatrice Cécile Cukierman est venue en mairie, rencontrer les nouveaux élus le 23 septembre 2020.

Le sénateur Jean-Claude Tissot est venu faire connaissance avec les nouveaux élus le vendredi 9 octobre 2020.



Les conseillers départementaux à la rencontre des maires

Lundi 30 juin, les maires de l'ancien canton de St Georges-en-Couzan auxquels se sont joints les nouveaux maires d'Essertines-en-Chatelneuf et de de Pralong, ont répondu à l'invitation de leurs conseillers départementaux à une première réunion de travail, à la salle des fêtes de Saint-Just-en-Bas.

Chantal Brosse, Pierre-jean Rochette et Catherine Gouttefarde leur ont présenté les dispositifs départementaux d'aides aux communes. Le Département de la Loire se mobilise en faveur du tissu économique local, pour la relance par l'investissement sur le territoire.



Visite du secrétaire d'Etat à l'économie numérique

Vendredi 18 septembre, à l'invitation de M. le député Julien Borowczyk, le secrétaire d'Etat à la transition numérique et aux communications électroniques, Cédric O a été accueilli par M. le maire Paul Duchamp, en présence de M. le Sous-préfet Loïc Armand, des opérateurs téléphoniques et des élus. Il est venu inaugurer la 4G déployée récemment sur le pylône situé au-dessus des Fraisses. Les habitants bénéficient désormais d'un très bon débit ce qui autorise le télétravail. La 4G est la quatrième génération de réseau Internet mobile. Elle a permis à nos téléphones d'afficher des performances et d'offrir des fonctionnalités comparables à celles d'un ordinateur. La 4G a également favorisé l'essor de la visiophonie.



La fibre est désormais déployée sur tout le territoire de la commune. Bien que la plus grande partie du territoire de la commune bénéficie de cette haute technologie, un secteur reste cependant en zone blanche. M. le secrétaire d'Etat a promis l'installation de plus de 2000 pylônes dans les 2 ans à venir pour couvrir ces zones défavorisées et ainsi apporter le réseau à tous, pour plus de sécurité et de confort.





Réunions du conseil municipal

Extraits des comptes-rendus de délibérations du Conseil municipal 2020

Séance du 16 janvier 2020

Approbation de la convention de partenariat pour la bibliothèque-médiathèque avec Loire-Forez

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention qui lie notre collectivité à Loire-Forez Agglomération relative au fonctionnement de la bibliothèque au sein du réseau, aujourd'hui nommé Copernic.

Cette convention a une durée maximum de 2 ans. Elle précise les conditions d'intégration et de fonctionnement entre une bibliothèque ou médiathèque du territoire Loire-Forez et le service communautaire des médiathèques-ludothèques pour la mise en oeuvre du réseau.

Toute bibliothèque ou médiathèque des communes du territoire intégrant le réseau des médiathèques-ludothèques Loire-Forez pourra ainsi bénéficier du logiciel commun de gestion des bibliothèques et du portail internet du réseau, de la circulation des documents, de l'accompagnement technique de l'équipe intercommunale et de l'allocation d'un budget pour l'acquisition du fonds des bibliothèques. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Mme le Maire à la signer.

Vente du bâtiment de l'ex-école de Boissel

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'achat de l'ex-école de Boissel par Mr et Mme BENOIT A LA GUILLAUME François.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal : - accepte la vente de l'ex-école de Boissel, cadastrée AL116, pour un montant de 40 000 €, avec un accès à partir de la parcelle AL 111 (propriété de BND), - autorise Mme le Maire à signer l'acte de vente avec BENOIT A LA GUILLAUME Benoît et Adèle (née ROUX), actuellement domiciliés à AUBIERE (63170).

Demande de subvention DSIL et DETR 2020 pour le local technique

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en sécurité du bâtiment communal (ancienne maison dont le 1^{er} étage a été démoli) jouxtant la salle des associations afin de créer un local technique, facile d'accès, pour les agents communaux et le rangement du matériel. La commune souhaite faire un investissement pour l'amélioration des services rendus à la population. Mme le Maire expose au Conseil Municipal que l'aide de l'Etat n'a pas pu être accordée à la commune en 2019 et qu'étant donné que les travaux n'ont pas commencé, une nouvelle demande d'aide peut être présentée en 2020. Les montants des travaux sont les suivants :

| | |
|--------------------|---------------|
| . maçonnerie | 10000,00 € HT |
| . menuiserie | 14772,75 € HT |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le lancement du projet de mise en sécurité de ce bâtiment communal,

- s'engage à inscrire le montant des travaux au budget 2020, en section d'investissement, à l'article 231

- approuve les devis présentés dont le montant total s'élève à 24772,75 € HT,

- demande l'aide financière de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local pour un montant de 9909,00 €

- demande l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR 2020.

Séance du 25 mai 2020 – salle polyvalente

Election Maire et Adjoints

Mme FERRY Nicole, Maire, ouvre la séance. Le conseil municipal a désigné Mr GRANGE Victor en tant que secrétaire, et SAVATIER Sylvie et JACQUET Sébastien en tant qu'assesseurs.

- Election du Maire : 1 seul candidat

suffrages exprimés : 11

majorité absolue : 6

nombre de suffrages obtenus par P. DUCHAMPT : 10
Mr Paul DUCHAMPT a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

- Fixation du nombre d'adjoints : 3

. Election du 1^{er} adjoint : 1 seule candidate

suffrages exprimés : 11

majorité absolue : 6

nombre de suffrages obtenus par N. FERRY : 10

Mme Nicole FERRY a été proclamée 1^{ère} Adjointe et a été immédiatement installée.

. Election du 2^{ème} adjoint : 2 candidats

suffrages exprimés : 11

majorité absolue : 6

nombre de suffrages obtenus par POYET Sébastien : 9

nombre de suffrages obtenus par SAVATIER Sylvie : 2

M. POYET Sébastien a été proclamé 2^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

. Election du 3^{ème} adjoint : 3 candidats

suffrages exprimés : 11

majorité absolue : 6

nombre de suffrages obtenus par BONUCCI Laetitia : 2

nombre de suffrages obtenus par POYET Geneviève : 7

nombre de suffrages obtenus par SAVATIER Sylvie : 2

Mme POYET Geneviève a été proclamée 3^{ème} Adjointe et a été immédiatement installée.

Mr DUCHAMPT Paul, Maire, est désigné conseiller communautaire titulaire. Mme FERRY Nicole, 1^{ère} Adjointe, est désignée suppléante.

Séance du 12 juin – salle polyvalente

Délégations du Conseil municipal au maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne



Réunions du conseil municipal

administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

AVIS SUR PROJET D'INSTALLATION - GAEC CHAZAL

Mr le Maire fait part à l'assemblée que la commune est sollicitée par Mr le Sous-Préfet de MONTBRISON pour émettre un avis sur la demande présentée par le gérant du GAEC CHAZAL en vue d'exploiter un élevage porcin de 906 animaux-équivalents sur le territoire de la commune de ST BONNET LE COURREAU, 999 route du Sapt.

Sont consultées la mairie siège de la consultation ainsi que les communes concernées par les risques et inconvénients dont cette installation peut être la source.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande d'installation.

Projet d'acquisition de parcelles attenant au cimetière communal

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du projet initié les années précédentes par les anciennes mandatures concernant l'acquisition de parcelles jouxtant le cimetière communal.

Les parcelles concernées, appartenant en indivision à Michèle PILLIE, Nicole BONVENTRE et Roger PERRET, sont cadastrées AX 35 et AX 32 pour une contenance totale de 5365 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose

un prix d'achat de 0.75 €/m² et prendra à sa charge les frais de notaire.

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au renouvellement du Conseil Municipal lors des élections de mars 2020, il convient de désigner de nouveaux membres dans les commissions communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les désignations suivantes :

COMMISSIONS COMMUNALES REFERENT - DELEGUES

Voirie et réseaux Voirie forestière, voirie communautaire, voirie communale Déneigement
Paul DUCHAMPT Sébastien MERVILLON
Victor GRANGE

Bâtiments publics Entretien et travaux (projet Eglise, COCS...) Chauffage
Sébastien POYET Nicole FERRY Sébastien JACQUET

Cimetière
Geneviève POYET Brigitte DURIS

Urbanisme
Nicole FERRY Sébastien MERVILLON
Laetitia BONUCCI

Salles communales et meublés communaux Gestion des locations et petit fonctionnement
Brigitte DURIS Laetitia BONUCCI
Geneviève POYET

Education, enfance et jeunesse Centre de loisirs, rythmes scolaires, ramassage scolaire
Nicole FERRY Laetitia BONUCCI
Laure BRUNET

Culture et sports, tourisme, loisirs et fêtes, bibliothèque, ludothèque, cinéma, terrain multisports
Nicole FERRY Sylvie SAVATIER
Laetitia BONUCCI

Gestion de la collecte des déchets
Sylvie SAVATIER Victor GRANGE

Gestion du personnel, contact associations Economie, finances
Paul DUCHAMPT Nicole FERRY
Paul DUCHAMPT Nicole FERRY

Communication commission communale et Extracommunale Site internet communal, bulletin municipal
Nicole FERRY Geneviève POYET
Laure BRUNET

Correspondant Défense
Geneviève POYET



Réunions du conseil municipal

Désignation des délégués communautaires dans les syndicats

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au renouvellement du Conseil Municipal lors des élections de mars 2020, il convient de désigner de nouveaux délégués au SIEL (Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les désignations suivantes :

- délégué titulaire : Sébastien MERVILLON
- délégué suppléant : Sébastien POYET

Séance du 26 juin – salle polyvalente

Comme il en a été convenu lors de la séance du 12 juin, une visite du bâtiment du Chagnon a eu lieu à 19h.

Séance du 3 juillet

Dissolution du budget de l'eau

Monsieur le Maire expose, conformément à la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015, consacrée à la nouvelle organisation des territoires de la République, les missions en matière d'eau potable sont transférées aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de dissoudre le budget annexe Eau au 31 décembre 2019 étant donné que Loire-Forez Agglomération en a pris la compétence au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Vote du taux des 3 taxes directes locales pour 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des bases d'imposition de l'année 2020, établi par les services fiscaux, des trois taxes locales.

Il est précisé que suite à la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, pour 2020, de ne pas changer les taux des 3 taxes locales fixés en 2018 et inchangés en 2019.

| TAXES | Base d'imposition | Taux | Produit |
|--------------------------------|-------------------|---------|--------------|
| Taxe foncière bâti | 242700 | 6.65 % | 16140 |
| Taxe foncière non bâti | 28000 | 42.83 % | 11992 |
| TOTAL du produit fiscal | | | 28132 |
| Produit prévisionnel de TH | | | 12615 |
| Allocations compensatrices | | | 4245 |
| TOTAL des ressources attendues | | | 44992 |

Fixation du montant des indemnités des élus

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de fixer le montant des indemnités du Maire et des Adjointes.

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, et avec effet au 1^{er} juin 2020 :

- de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du 1^{er} Adjoint à 9.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du 2^{ème} et du 3^{ème} Adjoint à 7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire expose les dispositions relatives à l'apprentissage. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité :

- Décide le recours au contrat d'apprentissage,
- Décide de conclure dès la rentrée scolaire 2020, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

| Service | Nombre de postes | Diplôme préparé | Durée de la formation |
|---------|------------------|-----------------|-----------------------|
| Ecole | 1 | 1 | 21 mois |

Avenant n° 2 à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie

Considérant que la commune souhaite augmenter le temps de travail hebdomadaire du secrétaire de mairie de 3h pour passer à 21h,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention joint à la présente délibération, modifiant la durée du temps de travail hebdomadaire du secrétaire de mairie à compter du 1^{er} octobre 2020,
- d'autoriser le maire à signer celui-ci.

Vote du budget primitif 2020 :

Après présentation du budget 2020, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 451 777,26 €
- section d'Investissement : 427 911,12 €

Vote du compte administratif 2019 du budget EAU :

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2019 EAU dressé par FERRY Nicole, au vu des documents budgétaires présentés, qui se résume ainsi :

- Section de fonctionnement : 50 664.92 €
- Section d'investissement : 43 735.01 €



Réunions du conseil municipal

Séance du 30 juillet

Révision des tarifs de la cantine scolaire pour 2020-2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le prix du repas de la cantine pour la prochaine année 2020-2021 en rappelant les derniers tarifs en vigueur. Le prix d'achat du repas au restaurateur est de 4,45 € et le prix payé par les parents se monte à 3,65 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide de maintenir, pour la rentrée scolaire de septembre 2020 jusqu'à la fin de ladite année scolaire le prix du repas à 3,65 €. Le prix du repas pris éventuellement par les enseignants ou le personnel de l'école sera facturé au prix d'achat.

Un forfait d'un euro pour aide et surveillance sera facturé aux familles pour leur(s) enfant(s) ne prenant pas le repas fourni par la restauratrice mais bénéficiant des services de la cantine scolaire.

TRAVAUX A L'EGLISE SUITE AU SINISTRE INCENDIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le dossier de la reconstruction de la toiture de l'église, suite à l'incendie du 15 décembre 2019, et à la mise aux normes du chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La réfection de la toiture sera pris en charge par l'assurance incendie de la commune (Groupama)

La commune participera à la mise aux normes du chauffage.

| ENTREPRISE | MONTANT HT en € | MONTANT TTC en € |
|------------------------------------------|-----------------|------------------|
| ARCHITECTE CREMONESE - coordination SPS | 800.00 | 960.00 |
| ARCHITECTE CREMONESE - maîtrise d'oeuvre | 7136.50 | 8563.80 |
| ALPES CONTROLE | 1390.00 | 1668.00 |
| HORLOGES PLAIRE | 5558.27 | 6669.92 |
| SDRTP | 4110.00 | 4932.00 |
| SPS | 5480.00 | 6576.00 |
| PLATRERIE PEINTURE TUAILLON | 1330.00 | 1596.00 |
| HIMS | 2427.00 | 2912.40 |
| DERORY ELECTRICITE | 15676.00 | 18811.20 |
| GRAVIER | 20878.54 | 25054.25 |
| ALLIGIER | 14270.00 | 17124.00 |
| CHARBONNIER | 76697.19 | 92036.63 |
| TOTAL | 155753.47 | 186904.20 |

Les crédits nécessaires à la dépense ont été prévus au budget 2020.

Séance du 11 septembre

Désignation des représentants de la commune aux commissions de Loire-Forez Agglomération

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal

que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les représentants de la commune aux commissions de Loire-Forez Agglomération.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de désigner les élu(e)s suivants :

| Commission | Sous-thématique | Représentant de la commune |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Aménagement | - Planification / urbanisme | MERVILLON Sébastien |
| | - Aménagement des centres bourgs | |
| | - habitat | FERRY Nicole |
| Développement | - Mobilités | POYET Geneviève |
| | - Economie/commerce/artisanat/ emploi/formation | FERRY Nicole |
| | - Tourisme | SAVATIER Sylvie |
| Moyens généraux et coopérations | - Ressources humaines/finances/ politiques contractuelles/ coopérations et mutualisations | DUCHAMPT Paul |
| | - patrimoine/foncier | POYET Geneviève |
| | - transmission numérique | BRUNET Laure |
| Environnement | - Déchets | GRANGE Victor - |
| | - Milieux aquatiques et prévention des inondations (rivières)/lutte les pollutions/biodiversité/ transition énergétique/ économie circulaire | SAVATIER Sylvie |
| | - Agriculture/économie de montagne/filières/circuits court | DURIS Brigitte |
| Voirie | - Voirie, éclairage public | DUCHAMPT Paul - MERVILLON Sébastien |
| | - Services à la population et citoyenneté | BONUCCI Laetitia |
| Cycle de l'eau | - Cohésion sociale | BONUCCI Laetitia |
| | - Equipements sportifs | JACQUET Sébastien |
| Cycle de l'eau | - Eau potable | POYET Sébastien |
| | - Assainissement/ eaux pluviales | JACQUET Sébastien |

Approbation du bail GRANGE Victor et TRUNEL Bérénice au 2^{ème} étage de la mairie à compter du 15 septembre 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du bail établi avec M. GRANGE Victor et Mme TRUNEL Bérénice.

Ce bail de location concerne le logement situé au 2ème étage de la mairie cadastrée sous le numéro AX65 et comprenant 2 chambres, un séjour et un coin cuisine, une salle de bain, un wc et un cellier. La surface de vie de l'appartement est de 70 m² environ.

Mr GRANGE Victor ne prend pas part au vote.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve ce bail de location avec M. GRANGE Victor et Mme TRUNEL Bérénice au prix de 290 € par mois + charges locatives. Ce bail est établi du 15 septembre 2020 au 14 septembre 2026.



Réunions du conseil municipal

Adhésion au SAGE du SIEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

considérant qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL-TE d'assister la collectivité dans la gestion énergétique de son patrimoine.

considérant qu'à cet effet, il convient de rappeler les modalités d'intervention du SIEL-TE qui se composent de deux parties :

– Une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics

– Une aide à la mise en œuvre de solutions techniques

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

-décide que la collectivité adhère au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL et décrit ci-dessus, et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes.

- décide de choisir les modules suivants :

– télégestion Et/ou

– Bâtiments neufs et réhabilitations

Et/ou projets énergie renouvelable et réseaux de chaleur

3) AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Désignation du conseiller municipal chargé du contrôle des listes électorales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- désigne Mr Sébastien JACQUET conseiller municipal chargé du contrôle des listes électorales : 214 Chemin du Volzay - 42990 ST JUST EN BAS

- décide de désigner à nouveau :

-Mr Georges THEVENON délégué de l'Administration,

- Mr Jean-Luc VERDIER délégué du Tribunal de Grand Instance.

Après réception de l'ensemble des désignations, les membres des commissions de contrôle seront nommés par arrêté préfectoral, par arrondissement.

Demande d'aides financières pour la réfection de peintures à l'église

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à l'incendie du 15 décembre 2019 à l'église, une partie de la peinture sera reprise dans le cadre de l'assurance.

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la continuité des travaux de peinture dans l'église (intérieur et portes). Pour cela il a fait établir un devis à Mr Damien GRAVIER qui s'élève à 42276,10 € HT et propose de demander des aides financières pour réaliser ces travaux.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour ce projet et autorise Mr le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département (enveloppe territorialisée).

Ce projet sera réalisé si la commune obtient les subventions demandées.

Renouvellement contrat d'engagement Hubert GRANGE

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que le contrat d'engagement à durée déterminée avec Mr Hubert GRANGE (débuté le 14/05/20), en qualité d'agent technique polyvalent contractuel, arrive à son terme le 13 novembre 2020.

Compte-tenu que le Conseil Municipal :

- décide qu'il est nécessaire de recruter, sur un emploi non permanent (article 3 - I - 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984), un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir principalement des travaux d'entretien de voirie, espaces verts,

- que l'emploi de Mr Hubert GRANGE donne entièrement satisfaction,

- que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de renouveler le contrat de Mr Hubert GRANGE pour 5 mois, soit du 14 novembre 2020 au 30 avril 2021, à raison de 6 h/semaine.

- décide de fixer la rémunération de cet agent sur la base de l'indice brut 353 (IM 329)

- autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Désignation du représentant à la CLECT de Loire-Foréz Agglomération

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en mars 2020, la commune doit désigner un représentant à la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Loire-Foréz Agglomération dont la mission principale est d'établir un rapport portant évaluation des charges financières transférées à l'EPCI ou aux communes membres de l'EPCI dans le cadre des compétences qui leur sont dévolues.

Après en avoir délibéré, Mr Paul DUCHAMPT, Maire, est désigné représentant de la CLECT pour ce nouveau mandat.

- Séance du 13 novembre

Révision tarifs locations des salles communales pour 2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire due au COVID-19, il convient de revoir les tarifs de location des salles communales fixées par délibération du 9 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, compte-tenu que la commune n'a pas pu louer les salles communales comme les années précédentes, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas demander de locations de salles pour 2020 pour les activités régulières de gymnastique à la salle des fêtes, pour l'ACCA, le Club de l'Amitié et les Ch'tis Vé St Just.

Clôture et transfert des résultats du budget annexe communal de l'eau potable à la communauté d'agglomération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-1-1 à L2224-2,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 qui prévoit le transfert obligatoire de la compétence eau potable



Réunions du conseil municipal

aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant que le budget annexe communal de l'eau potable doit être clôturé au 31 décembre 2019,

Considérant que, dans le cadre du transfert de la compétence eau potable des communes de LFA vers l'intercommunalité, il est admis que les résultats de clôture des budgets eau potable, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, doivent être transférés,

Considérant que le résultat de clôture du budget annexe eau potable, au 31 décembre 2019, se définit comme suit :

- résultat de clôture de la section de fonctionnement : 50 664,92 €

- résultat de clôture de la section d'investissement : 43 735,01 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le transfert total des résultats de clôture 2019 du budget communal eau potable à Loire Forez agglomération.

Séance du 27 novembre

Désignation des délégués à la CIL De Loire-Forez Agglomération

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en mars 2020, la commune doit désigner un représentant à la Conférence Intercommunale du Logement de Loire-Forez Agglomération. Cette CIL adopte notamment les orientations en matière d'attribution de logements sociaux, de mutations sur le patrimoine locatif social, les modalités de relogement des personnes relevant du PLALHPD (Plan Local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées), les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

Après en avoir délibéré :

- Mme FERRY Nicole, 1^{ère} Adjointe, est désignée déléguée titulaire

- Mr JACQUET Sébastien, Conseiller municipal, est désigné délégué suppléant.

Attribution d'un colis aux personnes de plus de 70 ans
Sur proposition de Monsieur le Maire et vu la crise sanitaire du COVID, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour l'année 2020 :

- de ne pas proposer le repas aux personnes âgées de 70 ans et plus

- d'attribuer un colis aux personnes âgées de 70 ans et plus d'une valeur de 22 € maximum.

Séance du 11 décembre

Révisions tarifs pour 2021 de la salle des fêtes et de la salle polyvalente

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à compter de l'année 2021, de :

- ne pas modifier les tarifs en vigueur fixés en séance du Conseil Municipal le 9 décembre 2019, pour les

locations de la salle des fêtes et de la salle polyvalente,

Révision des tarifs de location de la salle du Chagnon à compter du 01/01/2021

Le Président propose à l'assemblée de fixer les tarifs de location et de participation aux frais de fonctionnement (chauffage, électricité...) des différents locaux associatifs dans le bâtiment du Chagnon, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour 2021 :

- pour les associations qui utilisent régulièrement les salles, à savoir le Club de l'Amitié, une participation de 290 € annuelle est demandée pour les 2 salles,

- pour les salles mises à disposition, les participations seront :

. pour l'ACCA : 160 €/an,

. pour l'association des Ch'tis Vé St Just : 80 €/an

- pour les réunions d'associations constituées ou des syndicats divers à caractère d'intérêt public, le prêt de la salle est gratuit,

- pour les locations aux personnes résidentes sur la commune : 100 €

- pour les locations aux personnes non résidentes sur la commune : 120 €

- pour des apéritifs : 50 €

Il est précisé que le stationnement dans la cour est interdit.

Reconduction de la convention cantine pour 2021

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de reconduire la convention entre Mme Verdier Chantal, restauratrice à St Just en Bas, et la commune, pour la fourniture des repas à la cantine scolaire pendant l'année 2021.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal reconduit ladite convention et décide de ne pas modifier le prix à payer à la restauratrice, soit 4.45 euros par repas fourni et livré à la cantine scolaire municipale pour l'année 2021.

Révision des tarifs pour les prestations des agriculteurs en 2021

Le Président expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réviser le montant des prestations dues aux personnes travaillant au cours de l'année 2021 pour le compte de la commune.

Après délibération, il est décidé que les travaux de déneigement, gravillonnage ou de débroussaillage effectués par les agriculteurs de la commune restent inchangés et seront réglés au tarif horaire de 60 € HT sur présentation des factures, pour 2021.

Demande de subvention au Département sur l'enveloppe de solidarité 2020

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande faite au Département par délibération du 09/12/2019 concernant les travaux suivants :

- Sur l'enveloppe de solidarité 2020 :

. remplacement d'un escalier extérieur avec garde-



Réunions du conseil municipal

corps, accédant à un logement communal
- mise en place d'une nouvelle barrière pour 2 bâtiments communaux, devant une salle associative.

Les devis présentés s'élevaient à 13525 € HT.

Après rediscussion de ce dossier avec le Département, il s'avère qu'il nous est possible de modifier ce projet. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal qu'en remplacement de la demande précédente il soit programmé la réfection de la barrière de protection dans la cour de l'école publique.

En effet cette barrière, d'une longueur de 40 mètres, est dégradée et pour des mesures de sécurité elle mérite d'être refaite.

Après étude de 3 devis, le Conseil Municipal :

- adopte le projet de remplacement de la barrière de la cour de l'école,
- donne son accord pour le devis du Ch'tis Métallier, pour 10500 € HT car celui-ci répond mieux aux attentes de la municipalité.
- demande l'aide financière du Département sur l'enveloppe de solidarité 2020, en remplacement du précédent projet évoqué en réunion du Conseil Municipal du 09/12/2019.

Demande d'aide financière DETR ou DSIL pour la réfection de peintures à l'intérieur de l'église

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de peinture débutés à l'intérieur de l'église, suite à l'incendie du 15/12/2019.

Après constat de leur réalisation, il s'avère judicieux de procéder à une reprise de l'enduit des voûtes et des murs, pour la 2^{ème} tranche de travaux, afin d'obtenir une uniformité avec les travaux déjà effectués.

Le devis établi par DG Peinture s'élève à 4912.56 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le lancement de ce projet, dans la continuité des travaux déjà réalisés à l'église, afin de rendre l'ensemble uniforme,
- s'engage à inscrire le montant des travaux au budget 2021, en section d'investissement, à l'article 231,
- approuve le devis présenté dont le montant total s'élève à 4912.56 € HT,
- demande l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR ou du DSIL.

Demande de subvention au département sur l'enveloppe de solidarité 2021

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de divers projets de travaux, notamment le remplacement de la chaudière de l'ex-presbytère, la réfection du portail du cimetière, la mise en place d'une main-courant dans l'allée centrale du cimetière.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département sur l'enveloppe de solidarité 2021.

Après étude des devis présentés, le Conseil Municipal :
- approuve le projet de remplacement de la chaudière de l'ex-presbytère, la réfection du portail du cimetière, la mise en place d'une main-courant dans l'allée

centrale du cimetière.

- donne son accord pour les devis suivants :

- GODDE pour le changement de la chaudière à l'ex-presbytère : 5531.15 € HT
- Le Ch'tis métallier pour la main-courante dans l'allée centrale du cimetière : 2158,00 € HT
- THEVENET pour la réparation des piliers du portail du cimetière : 6240,00 € HT
- CUISSON pour la réfection du portail du cimetière : 3580,00 € HT

Le montant total s'élève à 17509,15 € HT

- s'engage à inscrire le montant de ces travaux au budget 2021, en section d'investissement, à l'article 231.

- demande l'aide financière du Département sur l'enveloppe de solidarité 2021.

Demande des subvention en Amendes de police de l'Etat pour une mise en sécurité de l'entrée principale de l'école

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de mise en place d'une barrière garde-corps pour sécuriser l'entrée de l'école.

Après étude des devis présentés, le Conseil Municipal :
- approuve le projet de mise en place d'une barrière garde-corps pour sécuriser l'entrée de l'école et donne son accord pour le devis suivant :

- Le Ch'tis Métallier : 4940,00 € HT

qui répond le mieux aux attentes de la municipalité.

-s'engage à inscrire le montant de ces travaux au budget 2021, en section d'investissement, à l'article 2181

- demande l'aide financière de l'Etat dans le cadre des Amendes de Police 2021.





Informations THD 42

Le Département



Après cinq années de travaux pilotés par le SIEL-TE pour déployer la fibre sur les 274 communes concernées, les habitants sont désormais tous éligibles à la fibre optique. C'est une avancée majeure !

Si l'arrivée de la fibre renforce l'attractivité d'un territoire et améliore la qualité de vie des habitants, elle bouscule les pratiques et suscite encore de nombreuses interrogations de votre part comme de vos administrés. La période actuelle montre d'ailleurs à quel point les usages explosent et que les services associés sont indispensables.



Désigné par le SIEL-TE via une Délégation de Service Public pour assurer la maintenance et la commercialisation du réseau, THD42 Exploitation (THD42E) souhaite également vous accompagner dans l'appropriation des réalités de la vie de réseau, et faciliter nos échanges par un contact direct.

UN NOUVEAU SITE INTERNET

Un nouveau site Internet est accessible à cette adresse : www.thd42exploitation.fr

Cet espace propose une aide en ligne permanente, avec des conseils dédiés pour les habitants et les entreprises.



Dans le cadre de l'amélioration permanente des services de la Cellule Usagers, le numéro déjà connu évolue, et renforce sa prise en charge des interrogations des habitants, abonnés ou non, comme des élus :

- pour l'éligibilité, l'adressage, le raccordement porté par le SIEL-TE, **faire le choix 1** (orientation vers les téléconseillers du SIEL)
- pour tout dysfonctionnement ou panne non résolue avec l'opérateur, **faire le choix 2** (prise en charge par les téléconseillers de THD42 Exploitation, de 8h à 20h du lundi au vend.)



Pour plus d'informations, rendez-vous www.thd42exploitation.fr
Contactez-nous : contact@thd42exploitation.fr
5 Parc Métrotech - 42650 SAINT JEAN BONNEFONDS



Informations du Département

Le Département

Depuis plusieurs mois, nous sommes entrés dans une période de grande incertitude. Le contexte sanitaire actuel nous a privés de nos rencontres habituelles, particulièrement lors des manifestations dans nos villages, mais nous restons plus que jamais attentifs aux préoccupations des habitants de notre canton, notamment ceux qui sont en difficulté.

Avec la crise sanitaire que nous traversons, chacun a pu constater l'importance des services publics. Nous ne pouvons que saluer le dévouement sans faille des personnels soignants et de services à la personne, comme de tous ceux qui accomplissent leur mission auprès des personnes les plus fragiles.

Le Département prend toute sa part dans ces actions, grâce à ses 3000 agents mobilisés à vos côtés, et s'est organisé pour assurer l'indispensable continuité du service public. Chef de file de l'action sociale, le Département assure pleinement ses missions et actions de prévention et d'accompagnement social, auprès des personnes et des familles fragilisées. C'est la mission première du Département.

Dans les collèges, que ce soit pendant la période de confinement ou lors de la reprise des activités, des protocoles stricts sont mis en place pour accueillir les élèves et les personnels dans les meilleures conditions. Sur les routes départementales, nos équipes sont sur le terrain pour assurer votre sécurité en poursuivant la maintenance et l'entretien de notre réseau.

Nous prenons également nos responsabilités d'élus, pour donner un « coup de pouce » aux entreprises de notre territoire. Nous avons lancé un plan de relance de l'économie, pour soutenir l'investissement des communes dans le cadre de travaux pouvant démarrer rapidement. Ces projets, portés par les maires et leurs équipes municipales, devront profiter aux entrepreneurs locaux.

Plus que jamais, cette période doit favoriser les initiatives collectives. Département, Communautés d'agglomération, Communautés de communes, Communes, chacune de ces collectivités doit prendre conscience qu'il est essentiel d'agir ensemble. En effet, pour être performants, il est indispensable de se rassembler, cette crise l'a démontré.

Le Département sera au rendez-vous.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence le climat sécuritaire et anxiogène lié aux attentats qui frappent notre pays. Le traumatisme généré par l'assassinat du Professeur PATY est bien présent dans nos esprits. A travers ces actes lâches et ignobles, c'est bien notre mode de vie qui est attaqué ainsi que notre Nation, et notre civilisation.

Le Département n'a pas dans ses compétences la sécurité, qui reste dans le pouvoir régalié de l'état, néanmoins, nous considérons qu'il est de notre devoir d'accompagner, quand nous le pouvons, les communes dans des investissements qui aident nos forces de l'ordre dans leur mission (vidéoprotection, sécurisation des abords d'école, équipements liés à VigiPirate). Vous pouvez aussi compter sur nous pour respecter la mémoire de Monsieur PATY de la meilleure des façons, c'est-à-dire, en continuant à dire ce que nous avons à dire, c'est bien ça la Liberté d'expression.

Nous ne savons pas ce que 2021 nous réservera, mais proximité, solidarité, réactivité et pragmatisme seront nos piliers d'action. Nous vous souhaitons, à toutes et à tous une très bonne année !



Chantal BROSSE et Pierre-Jean ROCHETTE,
conseillers départementaux du canton de Boën-sur-Lignon



Informations Loire-Forez



Un nouvel espace numérique mobile

Un espace numérique mobile se met en place sur les secteurs de Boën et de Noirétable.

Doté d'ordinateurs avec accès à Internet, d'imprimantes 3D et d'équipements de réalité virtuelle, ce nouveau dispositif permettra de se perfectionner ou de s'initier à l'informatique et aux nouvelles technologies, gratuitement et en profitant de la présence d'un animateur. Vous pourrez aussi profiter de la connexion Internet pour effectuer vos démarches en ligne !

L'ouverture de cet espace numérique mobile répond à une forte volonté de rendre le numérique et les innovations qui y sont liées plus accessibles sur le territoire, ainsi que de faciliter leur prise en main par le plus grand nombre. L'ensemble des équipements sera proposé à la fois aux particuliers, aux collectivités, écoles ou maisons de retraites.

**Renseignements auprès de Thibaud Monti, animateur numérique, au 06 15 18 85 60
ou à thibaudmonti@loireforez.fr**

Nouvelle saison pour les Comé'nomades

La culture s'invite dans le quotidien des habitants de Loire Forez au travers d'une offre de spectacles vivants accessibles à tous, sur l'ensemble du territoire.

Cette année, trois spectacles vivants seront proposés en milieu rural. Ne manquez pas :

- Une comédie légère mais décapante : « La Bêtise », du 14 au 16 décembre 2020 à Noirétable.
 - Dans un esprit stand-up : « Toutes les choses géniales », 5 et 6 mars à la salle des fêtes de Boisset les Montrond.
 - Dans les pas des tondeuses et tondeuses de moutons : « Tant qu'il y aura des brebis », en mai 2021 à Chalmazel.
- D'autres spectacles sont également à découvrir à la Comédie de Saint-Etienne.

Informations et billetterie en ligne sur www.loireforez.com

L'éco-responsabilité commence dans l'assiette

Dans le cadre du plan climat, air, énergie territorial (PCAET), nous développons un projet alimentaire territorial visant à promouvoir les productions locales et durables dans les établissements de restauration collective. Ce projet sera mené en associant l'ensemble des acteurs concernés : agriculteurs, producteurs, transformateurs, commerçants, consommateurs, acteurs de la santé, associations locales... afin de favoriser une alimentation saine, de qualité, de proximité et rémunératrice pour les producteurs.

A ce titre, 6 communes du territoire ont répondu à un appel à volontaires lancé par l'Agglo début 2020 pour mettre en place des actions éco-responsables dans leur cantine scolaire : approvisionnements en produits durables, bio et locaux, réduction du gaspillage alimentaire, travail de produits frais et de saison, sensibilisation des élèves...

Se déplacer à vélo dès le plus jeune âge

Engagés dans une politique visant à favoriser les mobilités douces, nous mettons en place pour l'année scolaire 2020/2021, un dispositif d'animation et d'enseignement autour du vélo au sein des écoles primaires du territoire.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du programme « savoir rouler à vélo » initié par le Gouvernement pour les enfants de 6 à 11 ans. Co-financé par Loire Forez agglomération, les écoles, l'ADEME et les certificats d'économie d'énergie, il doit permettre aux élèves scolarisés sur le territoire d'appréhender l'usage du vélo sur la voie publique. Cet apprentissage comprend :

- un module pratique avec l'intervention d'un formateur extérieur agréé (fournissant les vélos),
- un enseignement théorique sur les notions du code de la route, les aménagements spécifiques aux vélos, la réglementation applicable aux cyclistes... réalisé par les enseignants.

49 classes de CE2 et de CM2, réparties dans 28 écoles du territoire, soit plus de 1100 élèves bénéficieront de cette formation cette année.

Prenez un bol d'air au col de la Loge !

En toute saison, le col de la Loge vous accueille et propose de nombreuses activités à pratiquer en famille. Ski de fond, raquettes à neige, chiens de traîneaux, randonnées pédestres et VTT, location de VTT électriques (sur réservation), quel que soit le temps, il y a toujours des choses à découvrir sur place ! La station offre également



Informations Loire-Forez

une aire de jeux pour les enfants. Ils peuvent s'amuser sur les murs d'escalade, un pont suspendu, des filets de grimpe, la balançoire et une mini-tyrolienne.

Les monts du Forez offrent également de belles activités à découvrir comme la course d'orientation à Usson-en-Forez et Montarcher, la via ferrata à Chalmazel-Jeansagnière ou de nombreux itinéraires de randonnées. A l'échelle du massif, un espace de pratique de trail offre une quinzaine de parcours pour tous les niveaux.

Pour les amateurs de ski de piste, la station de Chalmazel vous accueille aussi dès que l'enneigement est suffisant.

Plus d'informations : www.station-coldelaloge.fr et www.loireforez.com

PLUi : où en est-on ?

Nous travaillons depuis 2015 sur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 45 communes de l'ancienne communauté d'agglomération Loire Forez. La phase d'élaboration des différents éléments constitutifs de ce futur document d'urbanisme (zonage, règlement, etc.), menée en collaboration étroite avec les communes concernées, arrive à son terme.

Après arrêt du projet, une phase administrative au cours de laquelle les partenaires institutionnels, garant du respect des cadres nationaux (services de l'Etat, syndicat du schéma de cohérence territoriale, commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, chambres consulaires, autorité régionale de santé, etc.), seront également consultés pour avis.

A la fin de ces consultations, une phase d'enquête publique sera lancée. Les habitants pourront alors consulter le projet arrêté et faire part de leurs éventuelles remarques.

A l'issue de ce processus, le document final sera approuvé en conseil communautaire avant d'être exécutoire.

Pour tout savoir sur le PLUi, rendez-vous sur www.pluiloireforez.fr

Une aide pour les commerçants et artisans du territoire

Au titre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), l'État accorde à Loire Forez agglomération une enveloppe de 393 966€, valable jusqu'en janvier 2022, pour soutenir la création, la reprise, le développement et le maintien des entreprises artisanales et commerciales par des aides directes aux investissements et par des actions collectives.

Travaux de modernisation des locaux, acquisition d'équipements professionnels ou encore rénovation des vitrines : tous ces projets peuvent faire l'objet d'une subvention du FISAC. Les dépenses éligibles incluent également la mise en place d'outils numériques (site internet, mailing, etc.) ainsi que les aménagements de sécurisation et l'amélioration de l'accessibilité. Les artisans de production peuvent également bénéficier de ce dispositif d'aide.

Le montant total de l'aide est fixé à 20% du total des dépenses éligibles, avec un plafond fixé à 50 000€ HT. Il est possible de monter jusqu'à 75 000€ HT si le projet concerne la reprise d'une entreprise dans une commune rurale de moins de 2 000 habitants. De plus, l'aide du FISAC est cumulable avec les autres aides à l'investissement proposées par l'Agglo ou encore par la Région.

Les modalités et le dossier de subvention sont à retrouver sur www.loireforez.fr

Des aides pour rénover les logements

Nous souhaitons développer une offre diversifiée de logements et répondre aux besoins de l'ensemble des habitants du territoire (étudiants, jeunes actifs, personnes à revenus modeste, etc.).

Dans ce cadre, nous accompagnons les propriétaires (occupants ou bailleurs) et les primo-accédants dans la rénovation de leur logement. Nous encourageons la réhabilitation de logements privés, les travaux d'amélioration de la performance énergétique, la résorption de l'habitat très dégradé, les projets d'adaptation à la perte d'autonomie et l'accession à la propriété dans l'ancien.

Des aides financières, sous conditions de ressources, sont proposées aux porteurs de projet. De plus, une équipe de professionnels, mise à disposition par le prestataire de Loire Forez, accueille et conseille gratuitement les usagers pour le montage des dossiers de demandes de subvention, et offre un accompagnement personnalisé tout au long du projet.

Des permanences près de chez vous pour vous informer :

1 - A la Maison départementale de l'habitat et du logement à Montbrison (53 rue de la République) : tous les vendredis, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

2 - A l'antenne Loire Forez à Boën-sur-Lignon (17 rue de Roanne) : le 1^{er} jeudi du mois, de 10h à 12h et de 14h à 16h.



Informations Loire-Forez

3.- Au centre de télétravail REZO à Luriecq (route de Saint-Bonnet) : le 4^e vendredi du mois, de 10h à 12h et de 14h à 16h.

4.- A Maison des services au public à Noirétable (7 place de l'Eglise) : le 3^e vendredi du mois, de 10h à 12h et de 14h à 16h.

5.- A la mairie de Saint-Just Saint-Rambert (4 rue Gony) : le 2^e jeudi du mois, de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Attention, du fait de la crise sanitaire, il est impératif de prendre un rendez-vous. Les personnes sans rendez-vous préalable ne pourront être accueillies. Nous vous remercions de votre compréhension.

Pour prendre rendez-vous et pour toute information :

Soliha Loire : 04 77 43 08 80 – habitat.loireforez@solih-loire.fr

Enfouissement des déchets : conséquences de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)

En matière de déchets, nous agissons dans le cadre d'un budget annexe qui permet d'établir le coût réel d'un service et de déterminer le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour en équilibrer les comptes. Ce service, financé par la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM), est double. Nous avons la collecte des déchets d'un côté et le traitement et la valorisation de l'autre.

S'agissant du traitement, on peut distinguer le tri et l'enfouissement.

Le tri, comme le compostage d'ailleurs, est la partie vertueuse de la gestion des déchets, permettant leur valorisation.

L'enfouissement a, quant à lui, un coût très élevé pour la collectivité. Il faut savoir que Loire Forez agglomération et indirectement l'utilisateur sont taxés sur cet enfouissement par le biais de la TGAP, la taxe générale sur les activités polluantes.

Avec la TGAP, l'Etat a pour objectif d'appliquer le principe de « pollueur-payeur » et d'encourager les comportements plus vertueux. Il faut savoir que cette TGAP est fortement évolutive.

De 9,15 € la tonne de déchets enfouis en 2000, elle est de 17 €/ tonne aujourd'hui. Elle sera de 65 €/ tonne en 2025, soit une augmentation de + 160%.

Si nous n'agissons pas pour réduire nos déchets non valorisés et donc enfouis, le prix que devra payer l'utilisateur va très fortement et mécaniquement augmenter, au-delà même des évolutions structurelles du service (coût des carburants, remplacement des matériels, charges de personnel...).

Que l'on soit précis : cette augmentation vertigineuse de la TGAP souhaitée par le Gouvernement, indépendamment de toute décision de Loire Forez agglomération, va nous obliger à agir de manière ambitieuse pour baisser les tonnages de déchets produits. C'est tout l'enjeu de ce mandat et notre ambition est d'atteindre, en 2025, 500 kg/an/habitant, soit une réduction de 80 kg/an/habitant (- 15 %).

| JUILLET | AOÛT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DÉCEMBRE |
|---------|------|-----------|---------|----------|----------|
| 1 J | 1 D | 1 M | 1 V | 1 L | 1 M |
| 2 V | 2 L | 2 J | 2 S | 2 M | 2 J |
| 3 S | 3 M | 3 V | 3 D | 3 M | 3 V |
| 4 D | 4 M | 4 S | 4 L | 4 J | 4 S |
| 5 L | 5 J | 5 D | 5 M | 5 V | 5 D |
| 6 M | 6 V | 6 L | 6 M | 6 S | 6 L |
| 7 M | 7 S | 7 M | 7 J | 7 D | 7 M |
| 8 J | 8 D | 8 M | 8 V | 8 L | 8 M |
| 9 V | 9 L | 9 J | 9 S | 9 M | 9 J |
| 10 S | 10 M | 10 V | 10 D | 10 M | 10 V |
| 11 D | 11 M | 11 S | 11 L | 11 J | 11 S |
| 12 L | 12 J | 12 D | 12 M | 12 V | 12 D |
| 13 M | 13 V | 13 L | 13 M | 13 S | 13 L |
| 14 M | 14 S | 14 M | 14 J | 14 D | 14 M |
| 15 J | 15 D | 15 M | 15 V | 15 L | 15 M |
| 16 V | 16 L | 16 J | 16 S | 16 M | 16 J |
| 17 S | 17 M | 17 V | 17 D | 17 M | 17 V |
| 18 D | 18 M | 18 S | 18 L | 18 J | 18 S |
| 19 L | 19 J | 19 D | 19 M | 19 V | 19 D |
| 20 M | 20 V | 20 L | 20 M | 20 S | 20 L |
| 21 M | 21 S | 21 M | 21 J | 21 D | 21 M |
| 22 J | 22 D | 22 M | 22 V | 22 L | 22 M |
| 23 V | 23 L | 23 J | 23 S | 23 M | 23 J |
| 24 S | 24 M | 24 V | 24 D | 24 M | 24 V |
| 25 D | 25 M | 25 S | 25 L | 25 J | 25 S |
| 26 L | 26 J | 26 D | 26 M | 26 V | 26 D |
| 27 M | 27 V | 27 L | 27 M | 27 S | 27 L |
| 28 M | 28 S | 28 M | 28 J | 28 D | 28 M |
| 29 J | 29 D | 29 M | 29 V | 29 L | 29 M |
| 30 V | 30 L | 30 J | 30 S | 30 M | 30 J |
| 31 S | 31 M | | 31 D | 30 M | 31 V |

Tri : tous les 15 jours, les vendredis après-midi.

Ordures ménagères : tous les 15 jours, les vendredis après-midi.



Ecole St-Just-en-Bas/ Palogneux

En cette rentrée 2020, deux nouvelles maîtresses sont arrivées au RPI. La direction et la classe des maternelles et CP sont assurées par Mélanie CHAIZE. La classe des CE1, CE2, CM1, CM2 est prise en charge par Gaëlle BRUSCH.

Christine Doitrand conserve le poste d'ATSEM, Christine Dutey effectue la garderie et le service de la cantine, Chantal Delorme le ménage et le service de la cantine.

Les repas sont préparés par Chantal Verdier, restauratrice du village.

Habituellement de nombreux projets rythment la vie scolaire, mais en cette année de crise sanitaire, avec le confinement des élèves du 17 mars au 11 mai, la plupart ont dû être annulés.

Avant le deuxième confinement, la classe des Petits a pu faire une sortie à Saint Georges en Couzan à la ferme de Servanges et découvrir le parcours pieds nus « Lou Pié-déchô ».



Inauguration de l'inscription de la devise républicaine sur le fronton de l'Ecole du RPI

Vendredi 13 mars, à 15h30, était inaugurée l'inscription « Liberté, Egalité, Fraternité », apposée sur le fronton de notre Ecole Publique, une initiative de Gérard Barou maire de Palogneux. En effet, lors du premier conseil d'Ecole de la rentrée 2020, il est rappelé l'obligation d'inscrire au fronton des écoles la devise républicaine, pour transmettre à nos enfants les valeurs de notre République. Valérie, agent communal de Palogneux a alors réalisé un superbe panneau.

Après les vacances de Toussaint, en lien avec les enseignants, lors des ateliers du lundi à la bibliothèque, les enfants ont travaillé sur le thème de l'Education morale et civique : accepter les différences, respecter les autres, les droits et les devoirs des enfants, les règles de la vie collective, et aussi sur les symboles de la République, pour cela ils ont été accueillis par le maire à la maison commune.

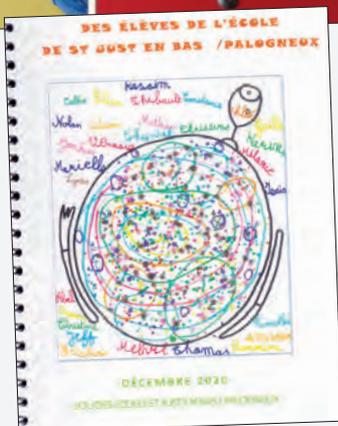
En cet après-midi, « le crayon » a été dévoilé aux enfants, à l'équipe éducative, aux parents et aux élus.

Cette petite cérémonie s'est terminée par un autre symbole, la Marseillaise, magnifiquement interprétée par les élèves.





Ecole St-Just-en-Bas/ Palogneux





Action Enfance et Jeunesse

Centre de Loisirs

Notre centre, c'est avant tout la volonté commune de pouvoir offrir un accueil de loisirs aux enfants de nos villages ruraux. L'association remercie des communes de Chalmazel-Jeansagnière, St Bonnet le Courreau, St Georges en Couzan, Sauvain, St Just en Bas et Palogneux pour leur soutien.

Comme pour beaucoup, cette année 2020 a été une année très particulière. En dépit de la crise sanitaire, notre structure d'accueil de loisirs a pu fonctionner presque à chaque période.

En janvier – février, malgré le manque de neige, ce sont tout de même 65 enfants de 4 à 14 ans qui ont pu chausser les planches. Seuls les enfants passant la troisième étoile et au-delà, n'ont pas pu valider les niveaux car l'espace Campanules ne permettait pas de réaliser une évaluation convenable.

Les vacances de février ont attiré une moyenne de 13 enfants par jour. Lucie et Véronique leur avaient préparé un programme spécial neige qui a quelque peu dû être modifié. Ces petits changements n'ont pas empêché les enfants de prendre du plaisir lors des activités.

A contexte exceptionnel, mesure exceptionnelle, pour les vacances d'avril, les portes du centre de loisirs sont restées closes.

Pour les vacances d'été, cette année, nous avons fait le choix d'ouvrir la structure 5 semaines. Nous avons aussi dû nous adapter afin de respecter le protocole sanitaire, ce qui nous a obligé à limiter le nombre d'enfants. Lucie, Véronique et Laurine ont accueilli une quinzaine de nos chères petites "têtes blondes" par jour. Un programme avec des activités locales avait été préparé pour le plus grand plaisir des enfants.

Les vacances d'automne ont, elles aussi été soumises à des chamboulements. Dans un premier temps, nous avons de nouveau dû appliquer un protocole sanitaire. Dans un second temps, nous avons dû remplacer Lucie qui nous a précocement quittée le temps de sa grossesse. C'est Camille qui a assuré l'animation et la direction. Elle était accompagnée de Véronique et d'Astrid. Les petits sorciers ont pu jouer avec les couleurs et faire de la grimpe d'arbre.

L'association remercie les bénévoles qui ont œuvré dans l'ombre, notamment les soirs pour la désinfections des locaux, mais aussi pour les transports, l'encadrement du ski, ... Sans eux, notre structure ne pourrait fonctionner.

Si vous souhaitez nous aider, nous rencontrer ou simplement nous contacter, vous pouvez nous joindre au 04 77 24 89 88 ou par mail à petitsmontagnards.42920@orange.fr.

Notre équipe se fera un plaisir de vous répondre.

L'association Familles Rurales vous souhaite une très bonne année 2021, et surtout prenez soin de vous.



Bibliothèque



La bibliothèque appartient au « Réseau Copernic », réseau des médiathèques-ludothèques de Loire-Forez.

Les rayons de notre bibliothèque sont bien fournis. Comme l'année dernière, le budget alloué par Loire-Forez a permis d'acheter une quarantaine d'ouvrages à la librairie BURO+ de Saint Just/St Rambert. 2 fois par an, les bénévoles se rendent à la DDLM (Direction départementale du livre et du multimédia) à Montbrison afin d'y échanger 500 documents environ.

Une carte individuelle (éditée à la bibliothèque du village) permet de réserver, emprunter et rendre les documents. Possibilité de rendre les documents empruntés dans les 58 bibliothèques de Loire Forez agglomération.

Pour réserver de nouveaux livres, CD, DVD, prolonger vos emprunts, rendez-vous sur le site www.médiathèques.loireforez.fr

Permanences pour les prêts :

Mercredi de 14h à 15h

Dimanche de 10h30 à 11h30

Lundi, accueil des enfants de l'école.

(En raison du contexte sanitaire, les animations ont été bien réduites).





Vie associative

Sou de l'École

Pour l'année scolaire 2020/2021, le sou compte 16 familles adhérentes pour un total de 24 élèves.

Modification du Conseil d'Administration et de la composition du bureau :

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de septembre 2020, Françoise Derory a souhaité quitter le poste de Co - présidence. Estelle Reboux la remplace en laissant le poste de trésorière adjointe à Christine Dutey. Marie-ange Poyet a souhaité elle aussi laisser sa place de secrétaire adjointe à Marion Hodin. D'autres membres ont également changé.

Nous remercions tous les membres sortant de leurs engagements au sou des écoles

Voici la nouvelle composition du conseil d'administration et de son bureau :

GONON amandine - Co -Présidente
REBOUX estelle - Co -Présidente
BREUIL Edith - Trésorière
DUTEY Christine - Trésorière adjointe
DANDELOT Gladys - Secrétaire
HODIN Marion - Secrétaire adjointe
FAYARD Jonathan - Membre
BONNUCCI Laetitia - Membre
MASSE Angélique - Membre
BRUNET Laure - Membre
PERRETON Philippe - Membre

Nos Recettes :

- Le 8 décembre 2019 a eu lieu une soirée soupe à l'oignon à Palogneux.
- La marche de la Pomme de terre organisée en partenariat avec l'association Patrimoine en éveil a dû malheureusement être annulée pour cette année, à cause des conditions sanitaires compliquées.
- Le Sou des écoles a voulu garder un aspect de cette dernière en organisant une vente de Patcha (saucisses) habituellement servi à cette occasion. C'est avec l'aide de Chantal Verdier qui nous a préparé ce bon petit plat, que nous avons distribué 251 Patchas.
- La vente de chocolats a elle aussi été remplacée par une vente multiple, de bougies, de verres à bougies et de livre de recettes. Le livre est élaboré par les enfants de l'école et leur nouvelles institutrices Mélanie Chaize et Gaëlle Brush.
- Une vente de pizzas a eu lieu au mois de juin avec l'auberge de la Source à la Valla. Elle a eu un franc succès.

Activités et Dépenses principales :

- Pour NOEL 2019 les enfants ont pu assister à un spectacle au casino de Noirétable sur le thème de la circulation routière.
- Un carnaval a eu lieu pendant le temps scolaire. Les enfants ont défilé dans les rues du village avec leurs tenues confectionnées à l'école sur le thème des indiens. En fin de journée Madame Carnaval les a rejoints, accompagnée des parents et des personnes du village pour une autre promenade. Tous se sont ensuite réchauffés près de son feu.
- Malheureusement les autres sorties comme le musée de la mine, le musée d'art moderne à Saint Etienne, ont été annulées.
- D'autres visites ont été reportées. En début d'année, « Lou Pié-déchô » à Saint Georges en Couzan a fait le bonheur de la classe de Maternelle. Une visite chez Raphaël Magnacca « la Fée des herbes » est en attente d'amélioration du contexte actuel.
- Le sou des Ecoles a financé pour cette année une somme de 73 euros par enfants qui est moindre comparée aux autres années. Mais ce n'est que partie remise, les enfants en profiteront dès que la situation sanitaire le permettra.

Quelques informations pour 2021

Pour les prochaines périodes les ventes de pizzas seront de nouveaux présentes.

D'autres projets pourraient voir le jour selon l'évolution de la situation.

Nous remercions les enseignants pour leur implication dans l'élaboration de ces activités permettant à nos enfants de bénéficier d'un enseignement varié et de qualité.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier toutes les personnes qui aident ou accompagnent bénévolement nos enfants durant l'année scolaire ainsi que les différentes collectivités ou associations pour leur aide financière et logistique.

Un grand merci enfin, à toutes les personnes du village et des environs qui permettent le succès de nos ventes et manifestations.

Tous les membres du Sou des écoles vous souhaitent une excellente année 2021



Vie associative

Sou de l'Ecole





Vie associative

Amicale Boules

L'Assemblée générale s'est déroulée le dimanche 26 01 2020 au local et nous avons procédé à l'élection du nouveau bureau :

| | | | |
|------------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------|
| Président d'honneur : | Mr Savatier Fernand | Vice trésorier : | Mr Jacquet Sébastien |
| Président : | Mr Poyet Louis | Secrétaire : | Mme Duris Brigitte |
| Vice Président : | Mr Perreton Robert | Vice secrétaire : | Mme Pauze Michèle |
| Trésorier : | Mr Simon Marius | Membres actifs : | Mr Verdier René Mme Olivier Annie |

Nous adressons un grand merci à Francky pour ces quatorze années de présidence (2005-2019) et ainsi qu'aux nouveaux rentrés au bureau.

Le dimanche 8 mars a eu lieu le concours de belote, 28 doublettes se sont affrontées, Pascal et François ont remporté les jambons secs.

Comme toutes les Associations et la population, nous avons subi la crise sanitaire et le confinement le 17 mars, un évènement marquant qui nous a contraints à changer notre mode de vie avec toutes les restrictions mises en place. Ainsi le 17 mai l'Amicale boule a pu rouvrir les jeux avec moins de 10 personnes et sans buvette, cela nous a permis de nous retrouver pour des parties de longue. Nous avons maintenu le pique-nique, deux corvées ont été effectuées, pose de grillage, entretien des jeux, coupage du bois, tout cela dans le respect des règles et dans une ambiance morose. Depuis le 30 octobre, nouveau confinement et fermeture des jeux.



Nouveau bureau en présence de Mr le Maire.

Notre Association a été touchée par le décès de Mr Doitrand André, Président pendant douze années (1984-1995) un rôle qu' il a assumé pleinement en s'occupant du local, des jeux, en organisant des repas, arbre de Noël... aussi il a eu l'idée d'équiper tous les sociétaires d'un premier jeu de maillots. Nous n'oublions pas tous ceux qui ont œuvrés avant nous... Nous serions heureux d'accueillir de nouveaux membres pour des parties de boules ou de cartes les dimanches après-midi.

Malgré ces conditions de crise, nous vous souhaitons une Bonne Année, soyons positifs, nous devons tout faire pour garder ce bien précieux : La Santé.



Vie associative

Comité des Fêtes

Cette année 2020 fut bien triste et vide, dépourvue d'activités et d'animations pour les associations et le monde culturel.

Samedi 25 janvier 2020 : Et pourtant tout avait bien commencé pour le Comité, fin janvier tous les membres et leurs conjoints se sont retrouvés pour le traditionnel repas annuel, autour d'une magnifique et délicieuse table au Casino JOA de Montrond.

Chacun a pu ensuite s'essayer aux différents jeux et machines à sous. Malheureusement peu de gagnants.

Assemblée Générale : Vendredi 07 février 2020

Beaucoup de monde présent ce vendredi 07 février pour l'AG du Comité.

Le bilan financier complet et détaillé présenté par Pierre Emmanuel fut approuvé à l'unanimité, avec pour l'année 2019 un résultat à l'équilibre de (+ 35,19€).

L'ensemble des activités organisées pour l'année 2019 ont donné des résultats plus que satisfaisants, à noter encore le résultat négatif de la Fête Patronale de - 628,82 € (avec les diverses subventions obtenues d'un total de 1500 €).

Le conseil d'administration composé de 14 membres a été reconduit, avec l'entrée cette année encore, de trois nouveaux membres : Éliisa Rotagnon, Damien Rotagnon et Stéphane Mure.

Soupe aux choux : Dimanche 23 Février Seule activité organisée par le Comité avant le confinement du mois de Mars. Plus de 152 convives ont apprécié la succulente soupe aux choux servie à la salle des fêtes, toute la journée. Bilan très satisfaisant avec un bénéfice de 1294 €.

L'après-midi Théâtre du dimanche 15 mars, avec la Troupe Les Théâffreux de Sury, fut annulé au tout dernier moment, avec l'annonce du confinement, alors que tout était prêt.

Barbecue du Comité : Mardi 14 juillet.

Malgré la situation sanitaire, les membres du Comité et leurs conjoints se sont retrouvés pour un moment de détente autour du barbecue annuel, dans un espace privé.

Toutes les autres manifestations de l'année ont été malheureusement annulées en raison de la terrible pandémie qui sévit actuellement.

A noter les dates à retenir pour l'année 2021 en espérant que la crise soit derrière nous :

- L'Assemblée Générale 2021 : Dimanche 10 Janvier
- Soupe aux choux : Dimanche 21 Février
- Soirée dansante avec repas : Samedi 17 Avril
- Bal de Pentecôte : Dimanche 23 Mai
- Fête Patronale : 27-28-29 Aout
- Buvette rallye : 9-10 Octobre
- Concours de belote : Dimanche 28 Novembre

Bonne et heureuse année 2021 à tous, souhaitons nous une bien meilleure année que celle que nous venons de vivre, en espérant pouvoir de nouveau se retrouver et partager de bons moments d'amitié et de convivialité, en toute sécurité !!!





Vie associative

F.N.A.C.A.



Commémoration du 8 mai 2020



Commémoration du 11 novembre 2020

L'année 2020 se termine, année noire pour notre comité, pourtant elle avait bien commencé.

27 Janvier : Dégustation d'une délicieuse soupe aux choux, confectionnée par nos cuisiniers habituels, Jeannot et Gérard aidés, par leurs dévouées épouses et quelques bonnes volontés, nous étions 21 à déguster ce festin. Merci à tous

4 Mars : Rendez -vous à Chalmazel pour le concours de belote cantonal habituel, 60 doublettes se sont affrontées au cours d'une belle journée.

Mais le 28 Mars comme une trainée de poudre l'annonce du décès de Jeannot Jacquet a surpris toute la commune et surtout nous tous, membres de la FNACA dont il était le président et notre ami à tous. A toi Ginette, à tes enfants et petits-enfants nous souhaitons beaucoup de courage.

Tous les membres de notre comité te remercient Ginette de bien vouloir continuer le travail de Jeannot.

25 Octobre : Nous avons appris le décès d'André Doitrand. Bien que le sachant fatigué depuis un certain temps son départ nous a un peu surpris. Nos condoléances à Rosa, Gérard et Joël. Jeannot et André étaient nés la même année dans le hameau du Chapon, ils partent la même année.

16 Octobre : Assemblée Générale annuelle, un compte-rendu toujours aussi précis est donné par Gérard. Ce jour, nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous un nouvel adhérent, Olivier Sulpice du Bourg. Bienvenue à toi.

**Avec la pandémie, les manifestations habituelles n'ont pu avoir lieu.
Souhaitons que l'année 2021 nous permettra de nous retrouver quelquefois.**

Bonne année 2021 à tous



Vie associative

ADMR



Association ADMR Les Vals du Chagnon

L'association locale ADMR des Vals du Chagnon est regroupée avec d'autres associations ADMR dans la maison des services à Boën. Ensemble, elles interviennent sur votre commune.

Ainsi, elles vous apportent un soutien de la naissance à la fin de vie avec ses 4 pôles d'activité :

- Un service d'aide à domicile pour répondre aux besoins du quotidien des personnes âgées (entretien du logement, repassage, aide aux repas, aide aux courses, aide à la toilette, au lever, au coucher, aux transferts, à la prise des repas...), un service de téléassistance, de transport accompagné dans un rayon de 20km autour de Boën, une structure d'accueil temporaire ou permanent « Le Colombier » à Sail-sous-Couzan.

Sur la commune de Saint-Just-en-Bas, le portage de repas est assuré par la restauratrice locale.

Pour tous renseignements s'adresser à Chantal Verdier, tél : 04 77 24 87 19

- Une aide auprès des enfants ou des adultes en situation de handicap et de leur(s) proche(s) aidant(s).
- Une aide auprès des familles pour accompagner les parents lors d'un évènement familial (grossesse, naissance, maladie,...) ou pour de la garde d'enfants afin de concilier vie familiale et professionnelle.
- Son service Qualité de vie (entretien du logement et du linge) est un service de confort destiné à toute personne désireuse d'être libérée de certaines tâches.

**Pour en savoir plus sur nos services, nous rejoindre en tant que bénévole ou salarié,
contactez-nous : www.admr.org**

Maison des services ADMR 8 place Mandrillon BOEN-SUR-LIGNON

Tél : 04 77 76 00 22 msboen4@fede42.admr.org

Club de l'Amitié

En raison de la crise sanitaire, les adhérents du Club de l'Amitié ne se sont réunis que deux fois en 2020. Pour la dégustation de la galette des rois début janvier et pour l'assemblée générale en février. Un repas convivial au Chagnon a clôturé cette assemblée.





Vie associative

Patrimoine en Eveil

Le samedi 20 juin comme une fois par an, nous avons organisé la journée débroussaillage. Une dizaine de personnes armée de leurs outils et de leur bonne volonté a nettoyé plusieurs sentiers. Nous les remercions et nous leur disons à l'année prochaine. Tous les volontaires seront les bienvenus.

La marche de la Pomme de Terre n'ayant pas pu être organisée, en raison des conditions sanitaires, nous vous donnons rendez-vous le dimanche 31 octobre 2021.

Pour faciliter le déroulement des marches futures, l'association a investi. Nous avons acheté : des brassards, pour que les organisateurs soient plus facilement repérables le jour de la manifestation, deux barnums, pour les relais en pleine nature, des sets de table, que nous déposons sur les plateaux pour le repas à la salle des fêtes et qu'utilise aussi le restaurant de la commune.

Les cours de gymnastiques ont repris en septembre. 28 personnes viennent entretenir leur forme les mercredis de 18 à 19 h pour la gym douce et de 19h30 à 20h30 pour la gym tonique. Le repas qui clôturait l'année 2019 2020 n'ayant pas pu se faire en juin a été reporté en septembre. Tout le monde a passé une bonne soirée.



A Travaloux, à côté du terrain de foot, un grand panneau propose 2 circuits aux marcheurs.

Le circuit « Les Ecureuils » a été balisé cette année, par le groupe des marcheurs. Vous pouvez effectuer le petit parcours de 3 km, tracé en bleu sur la carte ou le grand parcours de 6 km tracé en rouge.



La Chasse

Les chasseurs, entre le marteau et l'enclume !



La chasse est avant tout, un loisir, une passion, un sport. Il s'agit sans doute du plus ancien de nos loisirs, pratiqué longtemps en France par la noblesse, il s'est démocratisé après la révolution.

Cette activité a depuis, beaucoup évolué dans ses pratiques, avec au fil des années la mise en place d'une réglementation très restrictive, mais elle a su garder cette magie, partagée entre chasse moderne, protectrice, respectueuse de la nature et pratique ancestrale où l'être humain ressent encore cette envie de cueillir pour se nourrir.

Tantôt considérés comme écologistes au vu de leurs connaissances empiriques de la faune sauvage, ou comme sauveurs contre les animaux dévastateurs des cultures ou de la forêt ou encore comme des « barbares » par la mise à mort des animaux que les écrans ont transformé en douces peluches inoffensives, les chasseurs se situent en permanence entre le marteau et l'enclume.

Durant ces quarante dernières années, la pratique de la chasse a dû s'adapter.

Dans les années d'après-guerre, le petit gibier (lièvre, perdrix, lapin...) était très abondant et les chasseurs étaient avant tout des cueilleurs. La réglementation était simple : une date d'ouverture et une date de fermeture suffisaient à organiser les prélèvements d'animaux en surnombre tels les lapins de garenne qui pouvaient dévaster entièrement des parcelles de culture. Puis, sont venues des maladies virales qui ont décimé ces populations et l'évolution galopante de l'agriculture intensive qui a modifié les habitats favorables à la petite faune. Parallèlement à cela, les forêts ont été délaissées de tout entretien, ce qui a favorisé la progression du « grand gibier » sangliers, chevreuils...

Evolution des pratiques

Les chasseurs ont dû s'organiser pour chasser différemment, en battue (en groupes avec des personnes postées et des rabatteurs), seule méthode efficace pour limiter les populations de sangliers qui ont progressé de façon exponentielle et qui occasionnent des dégâts aux cultures (prairies, maïs et céréales).

Ce mode de chasse en groupe, le plus répandu aujourd'hui ne bénéficie plus de l'image traditionnelle du grand père qui partait seul avec son chien. Les règles de sécurité indispensables aujourd'hui, ont couvert les épaules des chasseurs de vêtements fluorescents qui les rendent visibles aux yeux de tous, dans les campagnes.

Evolution de leur implication dans la gestion des territoires

Parallèlement, pour combler la dégradation des habitats, les chasseurs portent financièrement et humainement de nombreuses actions de préservation de l'environnement, telles que les plantations de haies, le curage des mares, l'implantation de cultures diversifiées, l'ouverture des milieux, l'entretien des chemins...

Des valeurs fortes

A l'heure où la société est individualiste, les chasseurs quant à eux partagent de vraies valeurs de convivialité et animent les villages. Ils font preuve de patience, d'écoute et d'observation, autant de notions en perte de vitesse aujourd'hui.

Les dérogations liées au COVID, une nouvelle incompréhension

Lors du confinement annoncé en octobre par le gouvernement, en début de saison de chasse, une circulaire ministérielle a annoncé des dérogations pour la régulation des populations de grand gibier qui relève de l'intérêt général au vu des dégâts occasionnés sur les cultures.

Ces dérogations incomprises par le randonneur, le joggeur ou encore par le commerçant qui ne pouvait plus travailler, l'étaient également pour le chasseur. Le chasseur, comme cela a été dit précédemment, va à la chasse par loisir et non avec des objectifs chiffrés de régulation même s'il participe à l'équilibre entre la faune et les activités agricoles. Le chasseur de petit gibier, s'est vu lui, interdit de sortie quand la chasse collective pouvait avoir lieu, incompréhensible d'un point de vue sanitaire.



Contact presse : Mme Sandrine GUENEAU-AUDIN

Tél ; 06-71-27-03-28 - fede.chasseur42.dir@orange.fr



NOUVELLES INSTALLATIONS

Les Délices de Laeti

Fabrication Artisanale de biscuits salés et sucrés avec un maximum de produits locaux

En sucré vous pouvez trouver des sablés vanille, chocolat, fleurs d'oranger, citron, citron pavot, des financiers, des cookies, des pains d'épices (les Grands St Just et les P'tits St Just), des cakes aux fruits, des marbrés.

En salé vous pouvez trouver des sablés parmesan basilic, cumin, romarin, herbes de provence, fourme de Montbrison et fourme d'Ambert ainsi que des cakes salés.

Une gamme bio et une gamme sans gluten verra le jour en début d'année.

Vous pouvez me retrouver sur les marchés autour de St Just, à Sail-sous-Couzan, Chalmazel, Arthun, Marcilly-le-Chatel, Leigneux, Pouilly-les-Feurs et St Martin-la-Sauveté. Tous mes produits sont commandables par téléphone, sms, facebook ou directement à mon domicile. Vous pouvez également retrouver mes produits chez Chantal à l'épicerie.



Intermercato France vend du matériel qui se monte sur les grues ou sur les pelles comme des pinces de tri, des grappins à bois, des bennes preneuses ou aussi des systèmes de pesage qui permettent par exemple de peser les déchets qui sont ramassés en ville dans les conteneurs communaux. Nous travaillons à deux avec Séverine qui s'occupe de la partie administrative et moi qui fait la partie technique et commerciale.



Les produits que nous vendons sont fabriqués en Suède par la société INTERMERCATO AB qui est notre maison mère. C'est une société familiale qui est sur la côte sud de la Suède, pas très loin de Malmö. Nos principaux clients sont les travaux publics, les paysagistes, les forestiers et les sociétés de collecte de déchet. Nous travaillons sur toute la France. Nous avons créé la structure française il y a bientôt 10 ans, en 2011.

J'ai commencé seul, jusqu'à ce que le volume soit suffisant pour que nous travaillions en couple. Nos locaux étaient alors à une quinzaine de kilomètres de notre habitation, ce qui n'était pas très pratique. Natif de Feurs, nous venions souvent dans la maison de mon grand-père au Genetey. C'est un peu par hasard que nous sommes tombés amoureux de ce corps de ferme au Mont.

Nous sommes aujourd'hui ravis d'en avoir fait notre nouveau "chez nous".

Tout Pour Le Bois (TPLB)

Société créée en mars 2019 par Sébastien Poyet au lieu dit les Parois dans l'ancien bâtiment agricole.

Cela fait maintenant un an (novembre 2019) que la scie horizontale a été installée dans l'extension du bâtiment.

Le bois utilisé, essentiellement du résineux, sapin et douglas provient du Haut Forez et Auvergne.

TPLB est certifiée PEFC, la garantie d'une gestion durable des forêts.

Les sections standard couramment tenues en stock sont du 60x40, 60x80 et 60x100 en 3 et 4 mètres.

Il y a aussi de la volige de 17 mm et de la planche de 27 mm.

L'entreprise scie des gros bois de charpente, poteaux, pannes, chevrons... sur demande en débit sur liste.

Il est également possible de faire du sciage à façon (le client fournit les grumes).

Une autre activité plus saisonnière est le reboisement avec en amont la préparation du sol. 15 hectares ont déjà été réalisés en deux ans.

Contact : POYET Sébastien - Tél : 07.62.04.25.64 - sebastienpoyet.tplb@gmail.com



Installations de Jeunes agriculteurs



Le renouvellement des générations agricoles sur la commune est très favorable puisqu'il y a eu 5 installations sur les 2 dernières années :

-Sébastien Mervillon exerce son métier au sein du GAEC Mervillon

-Victor Grange est associé du GAEC du Miallet

Tous les deux se sont installés en production laitière.

-Valentin Perret a rejoint la Ferme du Pontet en vache allaitante, porc, volaille et vente directe

-Emilie Fayard est agricultrice dans le GAEC du Mont Joli qui produit du lait de chèvres et a des vaches allaitantes..

-Olivier Combe de Boissel a un troupeau de vaches allaitantes.



Les Jeunes Agriculteurs de la Loire

Promotion des produits des nos agriculteurs au Tour de France

Nul doute que vous en ayez entendu parler au cours de l'année 2020, le Tour de France est passé sur notre département et la commune de St Bonnet le Courreau le Samedi 12 Septembre. A cette occasion, les associations se sont retroussées les manches pour faire de ce passage sportif un événement dynamique ! Les 20 Jeunes Agriculteurs des Monts du Forez ont travaillé sur une action de communication afin de promouvoir les deux AOP (Appellation d'Origine Protégée) de notre territoire : la Fourme de Montbrison et les Côtes du Forez !

Quelques mots du le réseau Jeunes Agriculteurs de la Loire

Le réseau JA 42 compte plus de 300 jeunes agriculteurs impliqués pour défendre leur métier à travers plusieurs axes de développement : des actions de communication, des événements comme les concours de labour, des formations demandées par les adhérents, la défense des dossiers sur les échelons régional et national (le prix du lait et de la viande)... L'installation est au cœur du réseau : accompagner les jeunes dans leur projet afin d'assurer des entreprises viables, vivables et transmissibles pour nos agriculteurs de demain.

Le projet des JA des Monts du Forez : la fresque

Impossible de louper cette fresque de 36 par 30 mètres sur les hauteurs de la commune de St Bonnet le Courreau. Elle a été dessinée par Claudie NIGON, une jeune agricultrice de Roche puis peinte par des artistes de Forez Colors. L'objectif premier a été de promouvoir les deux AOP mais également de mettre en avant le résultat d'un savoir-faire que seuls nos producteurs détiennent le secret et sont fiers de revaloriser !

Une volonté de co construire cette action de communication

Au-delà de la promotion des produits et de la transmission des techniques agricoles, les Jeunes Agriculteurs avaient une vraie volonté de contribuer à l'attractivité de nos territoires ruraux et au développement local : rallier les acteurs autour d'un même projet. Ainsi, collectivités territoriales (Département, communes), EPCI (Communauté d'Agglomération Loire Forez), syndicats (Fourme de Montbrison, Côtes du Forez, Producteurs) et associations ont tous participé à leur manière à l'élaboration de ce support.

Pour aller plus loin sur le message que souhaitent faire passer les Jeunes Agriculteurs de la Loire et des Monts du Forez aux milliers de téléspectateurs qui ont vu cette fresque : consommons local ! Rendons notre territoire dynamique, mangeons des produits sains et de qualité et faisons vivre nos paysans !

PS : retrouvez la confection de la fresque, la conférence de presse, et le passage du Tour de France à St Bonnet le Courreau sur YouTube (Tour de France 2020 : présentation de la fresque, confection de la fresque).

Les Jeunes Agriculteurs des Monts du Forez : Valentin PERRET (Président du canton JA Monts du Forez), Claudie NIGON, Adrien AYMARD, Aimeric PERRIN, Alexis MASSON, Baptiste BROSSE, Cédric MOLLIN, Clément BONNEFOY, Etienne MURAT, Gauthier CARTON, Guillaume SIMON, Maxime MONTAILLARD, Nicolas MARCHAND, Olivier COMBE, Pierre-Yves GUILLOT, Pierric DUCHEZ, Raphaël CHARLES, Rémi GUILLOT, Tristan JOANDEL, Victor GRANGE.





Informations Paroissiales

La mission des pères Christian Defrance et Germain ainsi que celle du diacre Damien Muller couvre l'ensemble des 2 paroisses : Saint Vincent en Lignon pour le secteur de Boën

et Saint Roch des Montagnes pour celui de Noirétable, (soit 35 clochers). Les 2 prêtres résident à la cure de Boën.

Le service religieux des funérailles sur St Just est en partie assuré par 2 laïcs

Louis Murat : 04 77 24 86 11 et

Geneviève Poyet : 04 77 24 80 44

Tout autre renseignement peut être obtenu en téléphonant à la cure de Boën au 04 77 24 09 01 ou sur le site internet : www.saintvincentenlignon.fr

Les intentions de messe sont à 18 €, libellez les chèques à l'ordre de ADSE paroisse Saint Vincent en Lignon.

En raison de l'indisponibilité de notre église, nous remercions notre paroisse voisine de Chalmazel pour son hospitalité, elle nous a accueillis pour y célébrer quelques messes et 4 funérailles. MERCI



Restauration et mise en sécurité du Patrimoine religieux

En 2019, la commune a décidé de restaurer sur proposition de la DRAC, 3 objets de son patrimoine religieux en mauvais état. L'atelier Ann'Lizarine de Blanzac a été retenu pour la restauration (voir bulletin 2019).

Restauration de la statue de la Vierge dite Notre-Dame du Rosaire inscrite au titre des monuments historiques

Tableau « Confrérie du Saint Rosaire »

Nettoyage, reconsolidation et traitement des étiquettes

Fonds Baptismaux

Nettoyage et mise en sécurité





La fête des voisins

Chazeau

*En ce début Juillet, en plein cœur de l'été,
Notre beau et docile Cocquet, s'en est allé.
L'un des derniers chevaux de trait du village,
Retrouvé endormi, au fond du pré.
Sous la fraîcheur des pins, à l'ombre des nuages,*

*Acharné et brave, notre bel Ardennais,
Arrivé à Chazeau, vingt années plus tôt.
Fidèle et vaillant compagnon de labeur,
Attelé pour des travaux tout en douceur.
Des arbres débardés, des sillons tracés,
Des patates semées, la vigne désherbée.
Les traditions respectées, la nature préservée.*

*Cocquet l'ami des grands et des petits
Courant jusqu'à lui, pâturant dans sa prairie.
La ballade attitrée, des cris enjoués.
Une croûte de pain contre une caresse,
Un moment précieux, empli de tendresse.*

*Majestueux, sous sa robe flamboyante,
Au fil des saisons, sa couleur changeante.
Pose avec fierté, pour l'instant d'un cliché,
Souvenir d'une vie passée, dans notre belle contrée.*

Cocquet



Cette année encore, malgré la situation sanitaire compliquée les voisins de Chazeau, Ribes et Chapon ont décidé de se retrouver comme tous les étés autour d'un barbecue géant, le samedi 22 août. Ce fut l'occasion comme chaque année d'honorer les anniversaires, cette année, Fanny, Sylvie et Jean Paul ont donc offert l'apéritif, accompagné de Pierre et Charlotte pour l'arrivée de Maxence leur deuxième enfant.

Ce fut encore une belle journée ensoleillée, gourmande et festive, entre rires, pétanque et chansons. Cette journée permit également d'accueillir et de faire la connaissance avec la famille Brezet, nouvellement installée au village. Rendez-vous l'année prochaine, espérons dans de meilleures conditions



A la rencontre de nos villages

Pierre Bonte et Céline Blampain

Le 27 février, c'est avec grand plaisir que les maires ont accueilli Pierre Bonte et Céline Blampain, venus rencontrer Palogneux et Saint-Just-en-Bas, connus pour leurs nombreuses initiatives et actions pour défendre leurs villages.

« Chaque commune a un sens. Parce que la commune n'est pas une institution comme les autres. Elle appartient à ses habitants, ceux d'aujourd'hui et ceux d'hier. » « Le monde rural souffre, en ce moment, parce qu'il traverse une période de mutation difficile. Mais il est plein de ressources. Des maires par milliers se battent pour le maintenir vivant, accueillant ». P B

Pierre Bonte est un infatigable défenseur de la France rurale (une dizaine de livres dans ce sens). Céline Blampain (32 ans) sillonne les territoires ruraux depuis 2012 pour les journaux de 13h et de 20h de TF1. Ces deux générations de journalistes sont réunies dans cet ouvrage (sortie le 5 mars 2020) : « Ces villages qu'on assassine ». Pour eux la défense des communes et un combat multigénérationnel. Là encore ils sont les porte-paroles de notre ruralité profonde « la campagne apporte quelque chose de nécessaire à l'équilibre des hommes et des femmes. Il y a dans le monde rural des contrepoisons à notre société désensibilisée, il faut juste laisser le choix à chacun de vivre là où il a envie ».

Saint-Just et Palogneux ne sont pas résignés à laisser mourir leurs villages. Leur combat continue. La proximité, l'accueil, la convivialité, les échanges n'ont pas de prix et sont primordiaux.

Les deux petites communes ont été très honorées de cette visite et remercient très sincèrement Pierre Bonte et Céline Blampain pour cette rencontre chaleureuse et enrichissante et leur soutien à cette cause commune.



Nourri de leurs expériences, ce livre est à la fois un cri d'alarme, qui montre la crise que traverse nos campagnes et un acte d'espérance qui raconte avec chaleur des initiatives locales inspirantes et exemplaires. (quatrième de couverture)

Extraits du livre

Supprimer les communes, c'est détruire une multitude de réseaux de relations et de solidarités lentement forgées, au sein de chacune et tout au long de son histoire. C'est ébranler les fondations d'un édifice social et démocratique

qui singularise depuis toujours notre « vivre ensemble ». Les communes républicaines ont repris et respecté les limites des paroisses de l'Ancien Régime, qui répondaient elles-mêmes à une évidente nécessité géographique ou humaine. De quel droit ose-t-on s'attaquer à cette démocratie de proximité que nous a léguée la Révolution française ?



Un brin d'histoire

JOUR DE FOIRE À SAINT-JUST-EN-BAS (1874) Joseph BAROU

Saint-Just-en-Bas, canton de Saint-Georges-en-Couzan, comptait plus de mille habitants à la fin du XIX^e siècle¹. Trois foires anciennes et réputées l'animaient : le 30 avril, celle des moutons, une autre le 12 mai et une dernière, le lendemain de Toussaint.

Justement il y a foule, ce lundi 2 novembre 1874, au bourg, sur le foirail et dans tous les débits de boissons. Cabaretiers et aubergistes font de bonnes affaires. La journée se passe à marchander et à boire jusqu'à la nuit noire. C'est alors que se produisent des incidents fâcheux. Essayons de reconstituer les faits grâce à ce que raconte la presse locale de l'époque en l'occurrence le Journal de Montbrison².

Il faut quitter le cabaret!

C'est la loi, il faut la respecter. Et un peu avant 9 heures du soir, heure fixée par arrêté préfectoral pour la fermeture des débits de boissons, deux gendarmes font la tournée des cabarets et des auberges avoisinant la place du village. Les buveurs sont invités à régler leurs consommations et à se retirer. D'abord tout semble bien se passer: pas de murmures, pas de résistance ... Tous sortent sans récriminer.



Cependant un groupe de 50 à 60 personnes stationne sur la place du village et quand les gendarmes sortent à leur tour, ils se font conspuer : Enlevez-les ! enlevons- /es ! Les gendarmes invitent avec beaucoup de douceur et de modération, paraît-il, le rassemblement à se dissiper. Ils sont assaillis par des cris et des huées. Des pierres leur sont lancées. L'un des gendarmes est atteint et blessé à la jambe. Il n'y a aucune lumière car les cabarets ont fermé en toute hâte. La nuit extrêmement noire donne à cette scène un caractère effrayant.

Débordés, les gendarmes se retirent. Ils reviennent au bout d'un moment. Cette fois ils sont accompagnés d'un conseiller municipal -à défaut de maire -et du garde champêtre de la commune. Comme la première fois ils sont reçus par des cris et le chant de la Marseillaise.

Ils tentent en vain d'arrêter un individu qui leur semble être le meneur. L'homme est arraché de leurs mains. Dans la bagarre, un gendarme perd son képi - et qu'est-ce qu'un gendarme sans son képi ? L'autre y laisse sa giberne. Les pierres pleuvent. Un gendarme en reçoit une à la jambe. Un autre est frappé en pleine poitrine par un de ces projectiles qui pèse au moins un kilogramme. Voyant que leur vie est en danger, six fois de suite les gendarmes font des sommations face à un groupe surexcité puis ils tirent des coups de revolver en l'air³ pour effrayer les émeutiers et pour montrer qu'ils sont décidés à ce que force reste à la loi.



Sur la place la petite foule des manifestants se disperse, mais tout n'est pas fini. Un groupe se reforme en dehors du village sur la route que doivent emprunter les gendarmes pour rentrer à leur caserne. De peur d'être victimes d'un guet-apens, les deux militaires s'enferment dans une auberge, et n'en partent que le lendemain au matin.

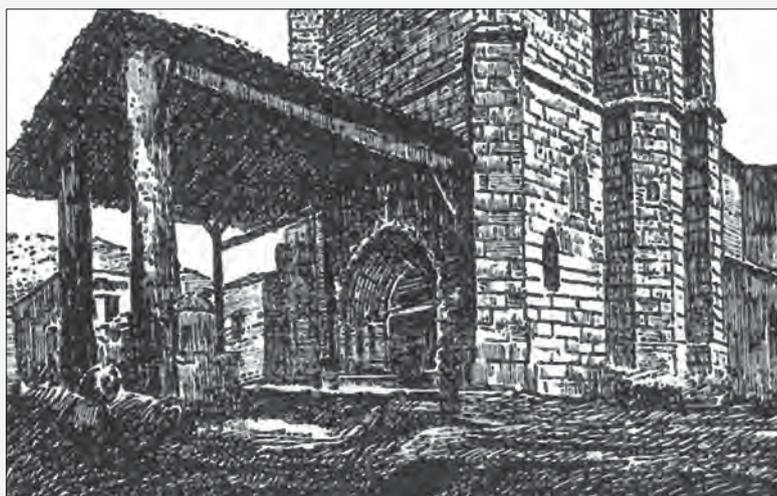
Pour faire face à la situation, le procureur de la République, le juge d'instruction, le capitaine de gendarmerie et la brigade à cheval de Montbrison se transportent « immédiatement » - comprenons le 3 novembre - sur les lieux. Quatre des principaux meneurs désignés par la clameur publique sont arrêtés. Il s'agit d'un nommé Marchand, des frères Paitre et d'un nommé Roche. Une enquête est ouverte. Elle s'avère longue et difficile.



Un brin d'histoire

628.- PORCHE DE L'ÉGLISE DE SAINT-JUST-EN-BAS Dessin de F. Thiollier, d'après E. Brassart.

Porche de la belle église de Saint-Just-en-Bas avec sa galinière de bois détruite après la Grande Guerre (dessin tiré de Félix Thiollier, Le Forez pittoresque et monumental, Lyon, 1889)



Condamnations et suites administratives

En janvier 1875, les quatre prévenus comparaissent devant le tribunal de Montbrison. Marchand est condamné à 50 jours de prison et les frères Paître à 40 jours. Roche est acquitté car il s'est retiré aux premières injonctions de l'autorité.

Le ministère public ayant fait appel contre ce jugement estimé trop clément, la 4e chambre de la cour de Lyon aggrave les peines en infligeant 4 mois de prison à Marchand et 2 mois aux frères Paître. L'acquiescement de Roche est confirmé.

Le sous-préfet de Montbrison se rend à Saint-Just-en-Bas et le maire est suspendu de ses fonctions pour deux mois : cette mesure est justifiée par l'attitude déplorable de ce fonctionnaire pendant les événements, par l'inertie dont il a fait preuve alors que son devoir lui imposait l'obligation d'intervenir. Deux cabarets sont fermés définitivement. Enfin l'heure de fermeture de tous les débits de boissons est avancée de 3 heures, passant ainsi à 6 heures du soir⁴.

Saint-Just-en-Bas, commune rebelle ?

La commune de Saint-Just-en-Bas est, selon les dires mêmes de son maire, en complète hostilité avec tous les agents de la force publique en général et avec la gendarmerie en particulier. Pourquoi cette attitude ? Ce serait surtout à cause du zèle des gendarmes qui expulsent, les jours de fêtes, les ivrognes qui font de trop longues stations dans les cabarets.

Cette attitude de rébellion contre l'autorité était-elle ancrée depuis longtemps à Saint-Just-en-Bas et, en quelque sorte, traditionnelle ? Peut-être. Les incidents de la foire le jour des Morts 1874 ne sont pas sans rappeler les violences commises deux siècles plus tôt sur les mêmes lieux. C'était encore une affaire de boissons. Le dimanche 6 août 1679, les habitants du village s'étaient opposés vivement à la fermeture des cabarets pendant les offices religieux, que cherchait à imposer la justice du seigneur de Couzan. De rudes bagarres avaient fait des blessés et entraîné un procès⁵ ...

MAIRIE DE SAINT-JUST-EN-BAS.

DROITS de places AUX FOIRES.

Délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-en-Bas.

LAN mil huit cent quatre-vingt-neuf, et le cinq octobre, à dix heures au moins, le Conseil municipal s'est réuni au grand Just-en-Bas, réuni extraordinairement sous la présidence de M. le Maire, d'après l'autorisation de M. le Préfet, du 29 septembre dernier, et nommé pour Secrétaire M. Duchamp (Pierre-Joseph) l'un de ses membres, qui a transmis ce qui suit :

M. le Maire, président, a observé que, dans toutes les communes où les Foires commencent au grand nombre de vendeurs et d'acheteurs, il est perçu un droit de place qui procure à la commune un revenu annuel à peu de frais.

La commune de Saint-Just-en-Bas, en possession de trois foires (foire, qui se tiennent au chef-lieu, les fêtes, avril, deux mai et deux novembre de chaque année, devrait jouir depuis longtemps de ce bénéfice.

M. le Maire, dans l'intérêt de la commune, propose au Conseil municipal de profiter des dispositions de la loi du 11 février au vu, qui autorise la perception des droits de place, et demande l'Administration supérieure, l'autorisation de le percevoir, les jours de foire, trente avril, deux mai et deux novembre de chaque année, la Commune fournirait les locaux aux nombreux Marchands étrangers qui fréquentent ces foires, et retirerait un revenu annuel dont elle a grand besoin.

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur le mérite de sa proposition, et à formuler un projet de tarif, qui sera soumis à l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur.

Le Conseil municipal approuvant la proposition de M. le Maire, convaincu de toute sa sollicitude pour l'intérêt général, l'approuve à l'unanimité, et l'autorise à faire les démarches nécessaires près l'Administration supérieure, pour que cette mesure puisse être mise à exécution le deux novembre prochain.

Projet de tarif des Droits à percevoir sur les Places au marché du chef-lieu de la commune de Saint-Just-en-Bas, les jours de Foire, 50 avril, 12 mai et 2 novembre de chaque année.

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Banc monté, de quatre mètres de longueur sur un mètre treize-centimètres de largeur, un franc cinquante centimes | 1 50 |
| Banc monté, de trois mètres de longueur, même largeur, un franc vingt-cinq centimes | 1 25 |
| Banc monté, de deux mètres de longueur, aussi même largeur, un franc | 1 00 |
| Banc plat, de quatre mètres de longueur, sur un mètre treize-centimètres de largeur, un franc | 1 00 |
| Banc plat, de trois mètres de longueur, aussi même largeur, soixante-quinze centimes | 0 75 |
| Banc plat, de deux mètres de longueur, longueur même largeur, cinquante centimes | 0 50 |
| Sabots, la douzaine, quinze centimes | 0 15 |
| Painiers de bois, dix centimes chacun | 0 10 |
| Painier en bois, cinq centimes | 0 05 |
| Sac, cinq centimes | 0 05 |

Bellèvue à Saint-Just-en-Bas, les jours de foire et de dévotion, et les Monteurs présents, ont signé :
M. le Maire, M. CHAMPT, JAVOLET, PERRIOT, COMBES, BREVY, GRANGE, Adjoint, et POYET, Maire.

MONTBRISON le 3 novembre 1889.

Le Maire de Saint-Just-en-Bas, POYET.

BERNARD, IMPRIMERIE, GRANDE RUE, 33, A MONTBRISON.



Un brin d'histoire

Les foires comme les fêtes patronales et les jours d'élections sont des occasions de rassemblements de population où peut s'exprimer la violence villageoise. Les motifs sont variés, parfois futiles : rivalité traditionnelle entre localités voisines⁶, protestations contre une mesure administrative qui perturbe la communauté...

Pour le cas de Saint-Just-en-Bas, le rôle de l'alcoolisme⁷ semble grand dans l'affaire du 2 novembre 1874.

L'ordre n'est pas facile à ramener et l'on ne peut guère compter sur l'aide des autorités locales. Un malheureux conseiller municipal remplace le maire qui est resté passif. Quant au garde champêtre du village que les gendarmes amènent avec eux, quelle aurait pu être son efficacité, lui qui est du pays ?

Mais nous y retrouvons bien aussi la méfiance atavique de la population campagnarde envers les forces de l'ordre quel que soit le régime : Monarchie, Empire ou République. Certes les gendarmes pourchassent les voleurs mais ce sont eux, aussi, qui arrêtent le marchand d'allumettes de contrebande⁸, qui poursuivent le braconnier bien connu des gens du village, qui recherchent le jeune conscrit réfractaire... perturbant ainsi la société villageoise qui, parfois, se rebelle.

Joseph BAROU
N° 131 Village de Forez Avril 2020

1-1 040 habitants d'après le recensement de 1872.

2 - Toutes les citations (en italique) qui suivent sont tirées du Journal de Montbrison du 15 novembre 1874 et du 17 janvier 1875.

3 - Six coups de révolver selon le Journal de Montbrison du 15 novembre 1874, deux seulement (après enquête) selon le même Journal de Montbrison du 17 janvier 1875.

4 - Journal de Montbrison du 15 novembre 1874.

5 - Cf. Stéphane Prajalas, « Un exemple de violences à Saint-Just-en-Bas sous le règne de Louis XIV », Saint-Just-en-Bas, notes et documents, Cahiers de Village de Forez, n° 108, 2012.

6 - Cf. Joseph Barou, « Fête patronale: Boisset-Saint-Priest mobilise sa garde nationale », Village de Forez no 128, 2018.

7 - En 1872, la France compte 355 780 débits de boissons soit 1 pour 101 habitants; sur le problème de l'alcoolisme en France cf. Didier Nourrisson, Le buveur du x1xe siècle, Albin Michel, 1990.

8 - Cf. Joseph Barou, « La marchande d'allumettes et le gendarme », Petites histoires foréziennes, Cahiers de Village de Forez, n° 58, 2009.



Poème

À nos soignants, bénévoles, et à celles et ceux mobilisés pour que continue de vivre la France



Voilà plusieurs mois que la covid 19 se propage,
Depuis, vous êtes outrancièrément à l'ouvrage,
En effet, ce pernicieux virus cause des ravages,
Et pourrait, possiblement, créer un naufrage.

Les dizaines de milliers d'anonymes réquisitionnés,
Légitimement soutenus par la foule et ovationnés,
Prennent le risque d'être également contaminés,
Et inquiètent leurs proches eux-mêmes confinés.

Leur dévouement mérite un bel hommage,
Ils sont exténués, au bord du surmenage,
Parce que de notre survie ils sont le gage,
Et, sans nul doute, même bien davantage.

Quotidiennement ils réalisent des prouesses,
Assister à l'indicible souffrance les stresse,
De sauver leurs patients ils n'ont de cesse,
Ils sont le recours des familles en détresse.

Durant ce temps on assiste à de basses querelles,
Attisées par des médias du niveau de maternelle,
Alors que la tragédie que nous vivons interpelle,
Et que l'épidémie s'aggrave et tue de plus belle.

Que nos hommes politiques qui se chamaillent,
Fassent fi de leur idéologie et rallient la bataille,
Pour tenter d'endiguer ce fléau vaille que vaille,
Au lieu de rechercher insidieusement une faille.

Du désarroi des rivaux on se gausse en catimini,
Pour les dénigrer et se venger de leur hégémonie,
En échec, on les stigmatise pour semer la zizanie,
Or, ils font face à l'incurie de plusieurs décennies.

Face à la pression irresponsable et opportuniste,
Des y'a qu'à faut qu'on, de sinistres fantaisistes,
Aspirent à imposer leur argumentation utopiste,
En dédisant les recommandations des spécialistes.

Le corps médical tente d'enrayer la propagation,
Faisant abstraction de toutes les tergiversations,
Avec pour objectif de modérer la contamination,
Avant d'ambitionner de parvenir à son extinction.

Je lance un appel à nos concitoyens imprudents,
Qui se conduisent, pour le moins, égoïstement,
Répandant le danger par leur comportement,
Tandis que nos soignants frisent l'épuisement.

Il faut donc que leurs sacrifices soient récompensés,
Que leurs statuts puissent être largement remaniés,
Que leurs revenus bénéficient de la même avancée,
Leur savoir-faire a donné la preuve de son efficacité.

Avec humilité, je veux leur redire mon admiration,
Car, jour après jour, et avec patience et abnégation,
Ils œuvrent obstinément pour juguler l'infection,
Ils sont dignes de notre profonde considération.

Souhaitons aussi que cette crise serve de référence,
Pour prioriser l'humain dans les plans en urgence,
Et financer la recherche pour la santé et la science,
Plutôt que de briguer le superprofit en permanence.

Albert MIRISKY

*Il ne peut y avoir de plus grand don que celui de donner son temps et
son énergie pour aider les autres sans rien attendre en retour.*

Nelson MANDELA



A votre service

Hébergements

| | | |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| « Tis'ânes » Les Égaux | Gîte 7 personnes. Location à l'année. | Mr et Mme Momey 04 77 24 82 71 |
| La Maison Guiron Boissel | Gîte de France 3 épis - 6 personnes. Accueil handicapés. | M et Mme Delorme 06 10 42 35 67 |
| La Pranière La Roche | Meublé de Tourisme 9 à 10 personnes | Jacqueline VIAL 06 19 16 83 49 |

Salles communales

La location des salles communales fait l'objet d'un contrat de location.
Pour les locations, adressez-vous à la mairie : 04 77 24 81 29 ou mairie.st.just.en.bas@orange.fr

| | | | |
|----------------------|-------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Salle des fêtes | Bal, Concours de belote ou concert | 120 € | Les bals sont réservés à la commune ou aux associations intercommunales qui impliquent les personnes de la commune. Une caution de 200 € et une attestation d'assurance responsabilité civile seront demandées avant la remise des clés de la salle. Pour les associations, elles seront demandées en début d'année et seront valables pour un an. Le chèque de caution sera rendu si aucune dégradation n'est constatée après vérification de la salle. |
| | Vin d'honneur | 95 € | |
| | Repas associations : salle + cuisine + vaisselle | 140 € | |
| | Repas famille privée : Salle + cuisine + vaisselle | 160 € | |
| | Laveuse (Forfait en option) | 65 € | |
| Salle du Chagnon | Apéritif | 50€ | Renseignements en mairie |
| | Festivités (la journée) | 100€ | |
| Salle Polyvalente | Vin d'honneur | 50€ | Renseignements en mairie |
| | Location à la journée | 85€ | |

Agenda 2021

- Dimanche 21 février : Soupe aux choux, COMITE, salle des fêtes**
Dimanche 14 mars : Concours de belote, AMICALE BOULES, salle des fêtes
Samedi 10 avril : Concert, SOU de L'ECOLE, salle des fêtes
Samedi 17 avril : Soirée dansante, COMITE, salle des fêtes
Dimanche 23 mai : Bal de Pentecôte, COMITE, salle des fêtes
: Repas à midi, ANCIENS du FOOT, stade Travaloux
27, 28 et 29 août : Fête du village, COMITE
Samedi 28 août : Concours de pétanque, AMICALE BOULES, Travaloux
Samedi 9 et dimanche 10 octobre : Buvette rallye, COMITE
Samedi 16 octobre : Soirée, ANCIENS du FOOT, salle des fêtes
Dimanche 31 octobre : 29^{ème} Marche de la Pomme de terre, PATRIMOINE EN EVEIL et SOU de L'ECOLE
Dimanche 28 novembre : Concours de belote, COMITE, salle des fêtes
Samedi 11 décembre : Concours de belote, ACCA

Bulletin réalisé par Nicole Ferry, Geneviève Poyet, Laure Brundet et Christian Arnaud
 Merci à tous ceux qui par leur participation ont permis la réalisation de ce 20^{ème} bulletin.

Impression I D O Tél : 04 77 52 96 09



Le beau village de Saint-Just-en-Bas

Quand le soleil sur la colline
Jette sa brillante clarté
L'on voit un clocher qui domine
Une belle et fière cité
Qui pleine d'entrain sourit au matin
C'est notre pays bien-aimé
C'est St Just aux horizons changeants
L'antique bourg préféré
Au doux Chagnon aux flots d'argent

Pas un endroit qui ne vous plaise
De Colombette au Genetey
Et de Chassery à Boissel
De Chazeau à la Croix Ladret
Même Clairmatin est un joli coin
Voulez-vous contempler la plaine
Et les sommets ensoleillés
Montez au Las sans perdre haleine
Et vous serez émerveillé

Partout dans la lumière rose
Au loin le soleil émergeant
L'on voit dans une apothéose
Briller les manoirs les étangs
Et des bourgs cachés
Surgir des clochers
St Laurent la Valla et l'on monte
A Chalmazel St-Georges et Poizat
Autant de cités à la ronde
Qu'il faut admirer pas à pas

Palogneux et ses beaux ombrages
Le donjon altier de Couzan
Dressant dans un site sauvage
Ses murs crevassés par les ans
Et contre la mort
L'eau de la Fontfort
C'est ainsi que chaque commune
Embellit notre beau canton
Et je voudrais dire à chacune
Un couplet dans cette chanson

(Chanson composée après la guerre de 14,
par des habitants du village sur l'air de La Pimpolaise)



Consultez notre site internet
en scannant ce code avec
votre smartphone



Un sapin pour les nouveaux élus

Les habitants du bourg et des hameaux se rassemblent pour faire honneur à leurs nouveaux élus, les féliciter et leur souhaiter d'effectuer un bon mandat. Selon la tradition, le matin, les hommes vont choisir et couper un sapin dans la forêt. L'après-midi, le sapin est planté, la pancarte réalisée par les voisins est accrochée et le drapeau est posé.

Cette journée se déroule dans une très bonne ambiance et se termine par le verre de l'amitié offert par les nouveaux conseillers municipaux.

Félicitations à Brigitte, Geneviève, Laëtitia, Laure, Sébastien J., Sébastien M., Sébastien P., Victor, et à Paul notre nouveau maire. MERCI

